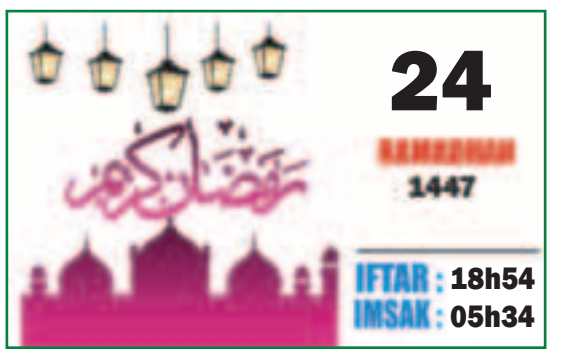


L'ambassadeur d'Iran au *Jeune Indépendant* :

«LA SEULE ISSUE EST LA RECONNAISSANCE DES DROITS LÉGITIMES DE L'IRAN»

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8441 - SAMEDI 14 MARS 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



L'ALGÉRIE CRÉE PLUS DE 500 000 EMPLOIS PAR AN

LE BOOM EST LÁ !



L'économie algérienne change de dimension. Porté par une dynamique de croissance soutenue, le marché national du travail enregistre des résultats record avec la création de plus de 500 000 postes par an. Ce saut qualitatif, fruit des réformes et des investissements publics, confirme la vitalité nouvelle de l'appareil productif et marque un tournant décisif pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Page 2

RETRAITES

Le calendrier des augmentations enfin fixé

Page 24

COUPE DE LA CAF

Le CRB et l'USMA à la conquête du carré d'as

Page 10

FESTIVAL DU CHAÂBI

Islam Bouamrane, nouveau visage de la relève

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

CANNABIS HYBRIDE

L'Algérie tire la sonnette d'alarme à Vienne

L'OFFICE national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT) a fait savoir, avant-hier, que l'Algérie avait organisé récemment, à Vienne, un séminaire dans le sillage de la 69e session de la Commission des stupéfiants des Nations Unies (CND), traitant des risques liés au cannabis hybride, considéré comme une menace croissante pour la santé publique et la sécurité nationale. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de l'Office. La rencontre organisée sous le thème «Cannabis hybride : un danger croissant pour la santé publique et la sécurité nationale» s'inscrit, selon la même source, dans le cadre de la participation de l'Algérie aux travaux de la session de la Commission des stupéfiants, tenue du 9 au 13 mars, dans la capitale autrichienne. La délégation algérienne, multisectorielle était conduite par l'ambassadeur Larbi Latrèche, représentant permanent de l'Algérie auprès de l'organisation des Nations unies (ONU) à Vienne. Ouverte par ce dernier, la rencontre a réuni de nombreux ambassadeurs, diplomates étrangers et membres des délégations participant aux travaux de la Commission, ainsi que des représentants de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). Selon la même source, des experts, sous la supervision de l'ONLCDT, issus du ministère de la Justice, du ministère de la Santé et de la Gendarmerie nationale ont présenté des exposés «spécialisés» mettant en avant «les résultats d'analyses de laboratoire réalisées sur le cannabis introduit illégalement en Algérie via les frontières Ouest». Ces analyses ont démontré une augmentation progressive du taux de tétrahydrocannabinol (THC), la principale substance psychoactive du cannabis, ce qui rend ces produits particulièrement dangereux en termes de dépendance et d'effets néfastes sur la santé mentale et physique, surtout chez les jeunes, qui en sont les principaux consommateurs, a-t-on précisé dans le communiqué. Toujours d'après l'ONLCDT, les interventions ont, en outre, fait ressortir «les implications sécuritaires» liées à la prolifération du cannabis hybride, mettant en garde contre son impact sur la tranquillité et la sécurité publiques.

Les participants ont, à cet effet, insisté sur «l'importance d'une mobilisation nationale globale» face à l'évolution des méthodes des réseaux de trafic de drogues, accusés de chercher à «inonder le territoire national de cette drogue mortelle». Les intervenants ont présenté «la réponse intégrée» adoptée par les autorités publiques et les corps de sécurité, combinant, selon eux, actions coercitives, prévention, prise en charge sanitaire, soins et programmes de réinsertion. Il convient de souligner que cette approche s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention contre les stupéfiants et les substances psychotropes (2025-2029), adoptée en avril 2025 conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Selon le communiqué, la session a été ponctuée de l'installation d'un groupe d'experts multilatéral chargé d'élaborer des recommandations visant à «renforcer l'application des engagements internationaux en matière de contrôle des drogues». Un expert algérien a été choisi pour représenter le continent africain au sein du groupe d'experts multilatéral de la CND, en reconnaissance du rôle de l'Algérie dans la coopération internationale et la prévention contre la drogue, a fait savoir la même source.

Khalil Aouir

MARCHÉ DE L'EMPLOI

Création de plus de 500 000 postes par an

La dynamique économique que connaît l'Algérie commence à produire des effets tangibles sur le marché du travail, contribuant à la création de plus de 500 000 postes d'emploi chaque année, c'est ce qu'a indiqué, jeudi dernier, Abdelhak Saïhi, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales adressées aux membres du gouvernement.

Dans son intervention devant les députés, M. Saïhi a, d'emblée, mis en avant les effets positifs de la dynamique économique enregistrée ces dernières années, affirmant que «la relance de l'activité économique, conjuguée aux politiques publiques visant à soutenir l'investissement et la création de richesse, contribue progressivement à améliorer la situation de l'emploi, en apportant une forte dynamique en matière de lutte contre le chômage».

Le ministre a précisé que cette tendance a permis la création de plus de 500 000 postes d'emploi chaque année. Un chiffre qui reflète, selon lui, «les efforts consentis par les pouvoirs publics pour stimuler l'économie nationale et favoriser l'insertion professionnelle».

Il a ajouté que cela témoigne également de «l'impact des dispositifs mis en place pour accompagner les demandeurs d'emploi et soutenir l'intégration des jeunes dans le monde du travail».

Dans ce cadre, le gouvernement poursuit ses actions visant à encourager l'entrepreneuriat, soutenir l'investissement et renforcer les programmes d'accompagnement à l'emploi. Par ailleurs, le ministre a longuement évoqué les efforts engagés par son département pour moderniser les services publics à travers la transformation numérique.



Abdelhak Saihi.

M. Saïhi a soutenu que la numérisation représente aujourd'hui «un levier stratégique pour améliorer l'efficacité de l'administration et simplifier les démarches des citoyens et des entreprises», soulignant que «la numérisation constitue le moyen idoine pour assurer des services modernes et efficaces en matière de travail, d'emploi et de sécurité sociale».

Plusieurs projets ont ainsi été lancés afin de digitaliser les procédures administratives, réduire les délais de traitement des dossiers et faciliter l'accès aux prestations sociales.

Dans cette optique, le ministre a mis en avant les initiatives prises dans le cadre de la coordination entre les différentes caisses de sécurité sociale et les entreprises. Ces mesures concernent notamment la numérisation des déclarations relatives aux salaires et aux cotisations sociales.

Selon le ministre, la digitalisation de ces procédures permettra d'instaurer davantage de transparence dans les relations entre les employeurs et les organismes de sécurité sociale. Elle contribuera également à améliorer la gestion des données et à renforcer le suivi des cotisations sociales. Cette démarche s'inscrit également dans une volonté plus large de moderniser la gouvernance du système social et de l'adapter aux exigences d'une économie en pleine mutation. En facilitant l'échange d'informations entre les différentes institutions, la numérisation devrait également permettre de limiter les erreurs administratives et de renforcer la fiabilité des procédures.

Le ministre a, dans ce contexte, relevé l'importance de poursuivre les efforts de modernisation afin de construire une administration plus efficace, capable de répondre aux attentes des citoyens et des acteurs économiques.

Abordant la question de l'application de la législation du travail, M. Saïhi a mis en avant le rôle central de l'Inspection du travail dans la régulation du marché de l'emploi. Il a rappelé que cette institution constitue «un mécanisme élémentaire dans l'évaluation des dispositions de la loi dans le domaine du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale».

Les inspecteurs du travail sont ainsi chargés de veiller au respect de la réglementation en vigueur et de s'assurer que les droits des travailleurs sont protégés. Le ministre a ajouté que leur mission ne se limite pas au contrôle, précisant qu'»elle consiste également à accompagner les entreprises et les salariés dans la compréhension et l'application des textes législatifs, contribuant ainsi à prévenir les litiges professionnels et à améliorer les relations de travail».

Pour le ministre, le respect de la législation sociale et la modernisation des mécanismes de gestion du travail constituent des facteurs essentiels pour renforcer l'attractivité de l'économie nationale.

Sihem Bounabi

CONDITIONS DE TRAVAIL ET STATUT PROFESSIONNEL

Le ministère de la Santé à l'écoute des psychologues

LES PRÉOCCUPATIONS professionnelles des psychologues, notamment celles liées aux conditions de travail, au statut particulier et aux moyens nécessaires à l'exercice de leur mission, ont été au cœur d'une rencontre tenue au ministère de la Santé entre le secrétaire général du département et une délégation du Syndicat national algérien des psychologues, en présence des membres de la commission centrale chargée du dialogue avec les partenaires sociaux.

Lors de cette rencontre, les représentants du syndicat ont exposé plusieurs préoccupations liées à la situation professionnelle des psychologues. Les discussions ont notamment porté sur les conditions de travail, l'évolution du parcours professionnel ainsi que les modalités d'exercice de l'activité syndicale dans les établissements de santé.

Les membres de la délégation ont également soulevé la question du statut particulier des psychologues, appelant à une révision de certaines dispositions afin de corriger les dysfonctionnements constatés et de mieux valoriser la place de cette profession au sein du système national de santé.

Les échanges ont aussi mis en avant la nécessité de renforcer les canaux de communication entre les responsables des établissements de santé et les représentants des psychologues.

Les participants ont souligné l'importance d'un dialogue permanent permettant d'examiner les préoccupations professionnelles dans un esprit participatif et constructif. Par ailleurs, la délégation a évoqué l'importance de doter les structures de santé des moyens et outils indispensables à la pratique du travail psychologique, condition jugée essentielle pour améliorer l'environnement professionnel et la qualité des services psychologiques offerts aux patients. De son côté, le secrétaire général du ministère a indiqué que les revendications présentées s'inscrivent dans une démarche visant à améliorer les conditions de travail des professionnels et à renforcer leur performance. Il a réaffirmé, dans ce sens, l'engagement du ministre de la Santé à soutenir les professionnels du secteur et à leur offrir les conditions nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Mohamed Talhi a également salué le rôle joué par le Syndicat national algérien des psychologues, le qualifiant de force de proposition contribuant, par ses idées et ses initiatives, au processus de réforme et de développement du système de santé, notamment dans le domaine de la santé mentale.

Lynda Louifi

L'AMBASSADEUR D'IRAN AU JEUNE INDÉPENDANT :

«La seule issue pour mettre fin à la guerre est la reconnaissance des droits légitimes de l'Iran»

Dans un entretien accordé au Jeune Indépendant, l'ambassadeur de la République islamique d'Iran à Alger M. Mohammad Reza Babaei brise le silence sur l'escalade sans précédent qui secoue le Moyen-Orient. Entre révélations sur les coulisses d'une diplomatie «sabotée» par Washington et détails poignants sur le bilan humain des récentes frappes, le diplomate livre une analyse sans concession. Alors que le spectre d'une guerre régionale totale plane sur la région, il clarifie la position de Téhéran sur la succession rapide à la tête de l'État après l'assassinat de l'Ayatollah Khamenei et pose les conditions non négociables d'un cessez-le-feu. Un plaidoyer de fermeté où l'Iran, entre souveraineté et résilience, évoque la fermeture définitive de la parenthèse diplomatique avec les États-Unis.



Mohammad Reza Babaei.

Propos recueillis par Kamel Mansari

Le Jeune Indépendant : Quel est le bilan réel des pertes civiles et des infrastructures depuis le début de la guerre et comment répondez-vous aux allégations américaines concernant le ciblage des hauts dirigeants de l'État iranien dans le but de provoquer un «changement de régime» ?

Mohammad Reza Babaei : Le 28 février, correspondant au dixième jour du mois de Ramadan, le régime sioniste et l'Amérique ont lancé une opération militaire conjointe contre la République islamique d'Iran. Cette attaque constitue une agression illégale et injustifiée, représentant une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Pour la deuxième fois en neuf mois, l'Amérique a attaqué l'Iran alors que des négociations étaient en cours.

Malgré nos suspicions, nous avions accepté de donner une chance à la diplomatie, à la demande de pays amis et via une médiation omanaise. Un accord était possible, mais l'Amérique nous a trahis et a cherché à imposer ses exigences par la force. Cette agression a débuté par l'assassinat du dirigeant légitime et grande autorité religieuse, Son Éminence l'Ayatollah Al-Udhma Khamenei, dans son bureau avec sa famille. Le même jour, 160 écolières ont péri en martyrs dans une école primaire de la ville de Minab. Les bombardements ont également touché des hôpitaux, des aéroports et des installations pétrolières, entraînant le martyre de plus de 1 400 citoyens, dont les deux tiers sont des civils.

L'objectif de l'ennemi était clairement le «changement de régime» et la partition de l'Iran. Mais grâce à la défense héroïque et à l'union du peuple autour de sa direction, leurs plans ont échoué. Ils ont alors eu recours à la vengeance contre les infrastructures et les centres économiques.

Quel est votre message aux pays voisins touchés par les échanges de tirs pour garantir que la région ne bascule pas dans une confrontation globale ?

Ce n'est pas nous qui avons commencé la guerre, elle nous a été imposée. Nous utilisons nos capacités pour défendre notre souveraineté, et nos ripostes sont exclusivement dirigées vers la source de la menace. Nos missiles ciblant l'entité sioniste n'atteignent pas le territoire américain ; par conséquent, nous ciblons les bases et les intérêts américains dans la région, considérés juridiquement comme des «territoires américains».

Nous sommes attachés à une politique de bon voisinage, mais nous avons averti les pays voisins que les Etats-Unis pourront exploiter leurs territoires pour nous agresser. Malheureusement, des missiles sont actuellement tirés et des espaces aériens de pays voisins sont utilisés pour attaquer l'Iran, ce qui nous oblige à frapper la source de la menace. L'insécurité dans les couloirs de navigation et de transport pétrolier est la conséquence directe de l'agression américano-sioniste. Il appartient à tous d'agir pour stopper cette agression avant que ses conséquences ne s'étendent au monde entier.

LE «CONSEIL DES EXPERTS» SCELLE LA SUCCESSION

Des tractations ont eu lieu au sein des hautes sphères du pouvoir iranien suite à l'assassinat du Guide Suprême. Quelle est la signification du dénouement rapide du dossier de la succession dans ce contexte sensible ?

Conformément à l'article 110 de la Constitution, et en l'espace d'une seule semaine malgré les conditions de guerre et les bombardements, le Conseil des Experts s'est réuni et a choisi le nouveau Guide, Son Éminence l'Ayatollah Sayyid Mojtaba Khamenei.

Ce processus porte des significations catégoriques : l'Iran est un État doté d'institutions juridiques solides qui ne sont pas ébranlées par les crises. Ce choix a reçu une large adhésion de la part de tous les rouages du système, des courants politiques et du peuple. Le choix d'une personnalité ayant une telle proximité intellectuelle avec le Guide martyr garantit la continuité de la ligne politique. Le message le plus important est que l'Iran est un État indépendant ; aucune partie extérieure ne peut lui imposer un dirigeant. La gestion des affaires du pays se poursuit avec une force inébranlable dans cette nouvelle phase.

L'IRAN FERME LA PORTE AU DIALOGUE AVEC WASHINGTON

Alors que Washington insiste sur une «reddition inconditionnelle», la porte de la diplomatie reste-t-elle ouverte ? Quelles garanties internationales demandez-vous pour revenir à la table des négociations ?

Nous privilégions la diplomatie, mais notre expérience avec l'Amérique, particulièrement sous l'administration actuelle, a prouvé que négocier avec elle n'a aucun sens. Ils nous ont trahis en juin dernier en pleines négociations, et ont réitéré cette trahison cette année après trois rounds de dialogue, alors qu'ils prétendaient vouloir une solution pacifique avant de lancer leur agression.

Par conséquent, nous affirmons que la porte du dialogue avec l'Amérique est fermée et ne figurera plus à notre ordre du jour. La seule issue pour mettre fin à cette guerre est : l'acceptation des droits légitimes de l'Iran, le versement de réparations et un engagement international ferme à ne plus agresser l'Iran.

Conclusion: «L'Iran, fort d'une histoire civilisationnelle de sept mille ans, ne s'incline pas devant l'invasion et sortira victorieux de cette bataille».

MOYEN-ORIENT

Mojtaba Khamenei exige la fermeture des bases américaines

LORS de sa première déclaration depuis son accession au rang de Guide suprême, Mojtaba Khamenei a averti les pays du Moyen-Orient accueillant des forces américaines que leurs bases militaires devraient être fermées immédiatement, faute de quoi elles seraient considérées comme des cibles légitimes par l'Iran.

Dans sa première prise de parole depuis son accession au rang de Guide suprême, l'ayatollah Mojtaba Khamenei a adressé un avertissement direct aux pays de la région accueillant des forces américaines. Dans une déclaration diffusée par la télévision d'État, le nouveau dirigeant iranien a affirmé que toutes les bases militaires des États-Unis au Moyen-Orient devaient être fermées immédiatement, faute de quoi elles seraient considérées comme des cibles légitimes. Le successeur d'Ali Khamenei, tué lors des frappes israélo-américaines du 28 février, n'était plus apparu publiquement depuis le début de la guerre. Dans ce message, il a assuré que l'Iran souhaitait entretenir des relations amicales avec ses voisins, tout en affirmant que Téhéran continuerait de frapper les installations militaires américaines présentes dans la région. Le dirigeant iranien a également évoqué le rôle stratégique du détroit d'Ormuz, un passage maritime crucial reliant le Golfe à l'océan Indien. Par cette voie transite environ un cinquième du pétrole mondial ainsi qu'une part importante du gaz naturel liquéfié. Téhéran a menacé d'y bloquer la navigation et plusieurs pétroliers ont été touchés ces derniers jours, en représailles aux agressions américano-israéliennes. Sur la même ligne que son père Dans son discours, Mojtaba Khamenei a également évoqué la possibilité d'ouvrir d'autres fronts contre les agresseurs. Il a notamment mentionné la «résistance» au Yémen, faisant référence au mouvement houthi Ansar Allah, ainsi que les groupes armés irakiens alliés de Téhéran, qui pourraient selon lui participer à la confrontation si la guerre se prolonge. Né en 1969 à Mashhad, Mojtaba Khamenei est le second fils de l'ancien Guide suprême. Il a grandi durant les années qui ont suivi la Révolution islamique de 1979, observant l'ascension politique de son père. Formé dans les séminaires religieux de Qom, principal centre d'études du chiisme, il s'est spécialisé dans la jurisprudence islamique et a enseigné pendant de nombreuses années à un niveau avancé de formation théologique. Contrairement à d'autres figures de l'élite politique iranienne, il n'avait jusqu'ici jamais occupé de fonction officielle au sein du gouvernement. Son accession au poste de Guide suprême intervient après la mort de plusieurs membres de sa famille lors des bombardements américano-israéliens ayant visé la résidence familiale à Téhéran.

Dans son message, le nouveau dirigeant a enfin promis un soutien financier et médical aux victimes iraniennes de la guerre. Il a également affirmé que l'Iran exigerait des réparations de guerre de la part de ses adversaires, avertissant que Téhéran pourrait saisir ou détruire des biens ennemis si ces demandes n'étaient pas satisfaites.

H. B.

BANANE

Vers la fin des importations ?

L'Algérie mise sur la production locale pour réduire sa dépendance aux importations de bananes, qui coûtent chaque année près de 300 millions de dollars. Un projet structurant qui prévoit la mise en place d'une unité de culture in vitro capable de produire jusqu'à 10 millions de plants par an. Cette initiative vise à donner aux agriculteurs l'opportunité d'investir sur plus de 4 700 hectares de terres adaptées, et ouvrant la voie vers l'autosuffisance dans ce secteur stratégique.



Un projet phare.

Dans ce cadre, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine Oualid, a présidé mercredi, aux côtés de Kamel Baddari, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, une réunion de coordination dédiée à la présentation de deux projets stratégiques visant à renforcer la production agricole nationale, a indiqué un communiqué publié avant-hier par le ministère.

Le projet phare consiste en la création d'une unité de culture in vitro spécialisée dans la production de plants, avec un démarrage prévu par la production de plants de bananier pouvant atteindre 10 millions d'unités par an. Cette initiative sera conduite par le Centre de recherche en biotechnologie de Constantine, en partenariat avec la Société de développement des cultures stratégiques, sur les unités de production de cette dernière, anciennement les fermes modèles, situées dans l'est du pays.

Le ministère a précisé que cette unité verra ses activités étendues à la production de plants d'autres variétés, afin de répondre à la demande nationale et réduire les importations, notamment dans le cas de la banane, dont l'importation coûte environ 300 millions de dollars par an. Le plan de travail prévoit également la mise à disposition de plus de 4 700 hectares de terres agricoles pour les agriculteurs souhaitant investir dans la culture de la banane dans des zones offrant les conditions de production optimales.

Le second projet porte sur la création d'une structure spécialisée dans la production de semences, en particulier de maïs et de légumes hybrides, en partenariat avec l'Université de Tiaret et la Société de développement des cultures stratégiques. Il s'appuie sur les résultats de recherche obtenus par les chercheurs de l'université afin de produire des semences locales adaptées aux conditions climatiques algériennes. Lors de la réunion, le plan de travail détaillé des deux projets a été présenté, mettant en avant les capacités disponibles, notamment en termes de foncier agricole, de financement et d'expérience scientifique, ainsi que les objectifs attendus, tels que la réduction des importations et le renforcement de la compétitivité des produits nationaux.

Les ministres ont souligné l'importance de ces initiatives pour renforcer la souveraineté alimentaire du pays et créer une valeur ajoutée pour l'économie nationale. Ils ont donné instruction de constituer des équipes techniques chargées de lancer immédiatement la mise en œuvre de ces projets sur le terrain, tout en préparant les textes réglementaires nécessaires à leur concrétisation. À cette rencontre, outre les cadres centraux des deux ministères, ont participé des chercheurs du Centre de recherche en biotechnologie de Constantine, de l'Université de Tiaret, ainsi que le directeur général du Fonds national d'investissement, les directeurs de la société Madar et de la Société de développement des cultures stratégiques.

Aymen D.

INDUSTRIE DE LA CONFISERIE

L'Algérie mise sur la qualité et l'export

LA MINISTRE du Commerce intérieur et de la régulation du marché, Amel Abdelatif, a mis en avant l'importance de la promotion de la production nationale dans tous les secteurs, soulignant la capacité d'un nombre croissant d'entreprises algériennes à répondre aux besoins du marché local, notamment lors des occasions et fêtes religieuses, un levier pour soutenir l'activité économique et renforcer le développement national.

Lors de l'inauguration, jeudi à Alger, du Salon des produits et ustensiles de pâtisserie, organisé sous le slogan «Qualité locale et perspectives d'exportation», Mme Abdelatif, accompagnée du ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a souligné que ce Salon reflète la forte présence des entreprises nationales de premier plan dans le domaine des équipements pour la confiserie, et confirme la capacité des institutions algériennes à proposer des produits de haute qualité répondant aux besoins du marché national avec efficacité et compétitivité.

Elle a également mis en avant que cet événement économique illustre «la dynamique du secteur agroalimentaire en Algérie, où les professionnels contribuent activement au développement de la production nationale et à la promotion de l'innovation, témoignant ainsi du progrès continu de cette filière».

La ministre a également indiqué que son département accorde «une attention particulière à la promotion de la production nationale dans tous les secteurs, soulignant l'émergence d'un nombre important d'entreprises algériennes capables de répondre aux besoins du marché national, notamment lors des occasions et fêtes religieuses, contribuant ainsi à soutenir l'activité économique et à renforcer le développement de l'économie nationale».

De son côté, le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a affirmé que «l'organisation de ce Salon s'inscrit dans le cadre du soutien et de l'accompagnement des entreprises nationales actives dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, en particulier dans la production de confiseries et de leurs équipements, tout en mettant en avant la qualité du produit national et en renforçant sa compétitivité». M. Rezig a, dans ce sens, souligné que «l'Algérie dispose de ressources considérables dans ce domaine, avec l'émergence de plusieurs entreprises nationales capables d'introduire les marchés africains et arabes. Cela témoigne du développement du secteur de la production nationale et de sa capacité à accéder aux marchés étrangers, contribuant ainsi à la promotion des exportations hors secteur des hydrocarbures».

Le Salon se poursuit jusqu'au 16 mars au niveau de la Promenade des Sablettes à Alger, avec la participation de près de 50 exposants, parmi lesquels des producteurs et des fournisseurs spécialisés dans les fournitures et outils de l'industrie de la confiserie, les articles de décoration et d'emballage, ainsi que les composants de base et les équipements liés à cette activité, en plus de certaines banques et institutions de soutien aux projets et à l'entrepreneuriat.

Cette manifestation vise à accompagner les opérateurs économiques, à encourager la production nationale et à ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises activant dans le domaine de la confiserie pour accéder aux marchés extérieurs.

Rim Boukhari

HYDRAULIQUE–AGRICULTURE

Coordination renforcée pour sécuriser l'irrigation

LES MINISTRES de l'Hydraulique et de l'Agriculture, Taha Derbal et Yacine El-Mahdi Oualid, ont présidé jeudi une réunion de travail consacrée au suivi du programme d'irrigation d'appoint des cultures stratégiques dans les grands périmètres agricoles. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère de l'Hydraulique. Cette rencontre a permis, selon la même source, de faire le point sur la mobilisation des ressources hydriques et sur la coordination entre les deux secteurs pour soutenir la production agricole nationale.

Au cours de cette réunion, les deux ministres ont souligné «l'importance du secteur agricole pour le pays, ainsi que les moyens importants mobilisés par l'État afin d'assurer la disponibilité des ressources hydriques nécessaires au développement de la production nationale, notamment dans les filières stratégiques», a précisé le communiqué du ministère. Les deux responsables ont également salué le niveau de coordination entre les secteurs de l'Hydraulique et de l'Agriculture. Ils ont insisté sur «la nécessité d'une gestion rationnelle et durable des ressources en eau, notamment à travers l'adoption de systèmes d'irrigation économes, la diversification des sources d'approvisionnement et le recours aux ressources non conventionnelles, dont l'utilisation des eaux usées épurées pour l'irrigation, afin de mieux valoriser et préserver cette ressource», a ajouté la même source.

Au terme de la réunion, les deux ministres ont réaffirmé leur volonté de poursuivre l'action commune et de renforcer la coordination sur le terrain entre les différentes instances et institutions relevant des deux secteurs. «L'objectif est de relever les défis liés à la sécurité alimentaire nationale et de soutenir le développement d'une production agricole locale durable et de qualité, en phase avec les ambitions de développement du pays», a conclu le communiqué.

R. B.

PÉNÉTRANTE AUTOROUTIÈRE DE BÉJAÏA

Mise en service d'un nouveau tronçon routier

Un nouveau tronçon de la pénétrante autoroutière de Béjaïa (A20), reliant le port de Béjaïa à l'autoroute Est-Ouest, a été mis en service jeudi dernier par le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, M. Abdelkader Djellaoui, en marge d'une visite effectuée avec le ministre de l'Énergie et des Mines pour inspecter les travaux liés à l'exploitation des mines de zinc et de plomb d'Amizour et de Tala Hamza.

Cette section s'étend sur 5 km, du point kilométrique PK 16 au PK 11, entre les localités d'Amizour et Oued-Ghir. Elle devrait faciliter l'accès au port et desservir la future mine de zinc-plomb d'Amizour, dont les travaux d'ouverture de l'accès et la construction de la plate-forme pour accueillir les équipements d'extraction ont été lancés quelques jours auparavant.

Ainsi, le projet de la pénétrante autoroutière de Béjaïa, reliant Yema Gouraya à l'autoroute Est-Ouest à Ahnif (Bouira), franchit une étape décisive. Très attendue par les usagers, la mise en service de ce tronçon, bientôt suivie par l'échangeur d'Oued-Ghir situé à environ 11 km du port, permettra de redistribuer le flux de véhicules venant de l'autoroute vers la RN12 et la RN26. Il s'agit de la « porte d'entrée « Ouest de la ville.

La réalisation de ces infrastructures routières vise à éviter les embouteillages légendaires d'El-Kseur et d'Oued Ghir, et à permettre aux usagers de gagner parfois plus d'une heure de trajet aux heures de pointe. C'est également un moyen de séparer le flux de transit (poids lourds se dirigeant vers le port) du trafic local, réduisant drastiquement le risque d'accidents sur les routes secondaires, tout en dynamisant le secteur économique et les échanges commerciaux grâce à un accès rapide au port de Béjaïa, l'un des plus importants d'Algérie.



Un tronçon important.

Le ministre des Travaux publics a tenu à rassurer que les travaux de la pénétrante, notamment du tronçon PK 11 au PK 06, se poursuivront. Il a exhorté l'entreprise chinoise CRCC à renforcer ses chantiers en moyens matériels et équipements pour avancer efficacement dans cette étape.

Concernant les bretelles de sorties et entrées depuis les communes de Timezrit et Fenaïa Ilmathen, l'Agence nationale des autoroutes (ADA) a été priée de soumettre une proposition adaptée aux besoins de la population afin de garantir fluidité et sécurité des usagers.

La délégation ministérielle, menée par le ministre de l'Énergie et des Mines, M. Mohamed Arkab, s'est ensuite rendue sur le site du gisement de zinc et de plomb d'Amizour pour inspecter l'avancement des travaux d'accès à la mine. Il a souligné devant les responsables de la société australienne BZL et les PDG de SONAREM et de l'ENOF « l'impératif de suivre de très près l'avancement des différentes étapes des travaux en respectant les délais impartis tout en veillant au respect des normes en vigueur «.

Enfin, la délégation a rencontré les habitants du village Aït Bouzid, rappelant que l'opération d'indemnisation des riverains impactés par ce projet est déjà très avancée.

Il convient de souligner que la cérémonie s'est déroulée également en présence de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Énergie et des Mines, chargée des Mines, Mme Karima Bakir Tafer, du wali de Béjaïa, Kamel-Eddine Kerbouche, du président de l'APW, des représentants des autorités locales, des députés et des responsables des entreprises réalisatrices.

N. Bensalem

TRANSPORT URBAIN

Déploiement des 10 000 bus avant la fin de mars

LE PROGRAMME de renouvellement du parc national de transport urbain s'apprête à entrer dans sa phase concrète avec l'annonce, jeudi dernier, du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, que l'opération de distribution des 10 000 bus décidée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, débutera dans les prochains jours.

S'exprimant lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a déclaré que «le déploiement sera lancé progressivement, en commençant par les grandes agglomérations du pays», précisant que «le début de la distribution se fera naturellement dans les grandes wilayas, notamment Alger, Annaba, Constantine, Oran et Sétif, avant de s'étendre progressivement au reste du territoire national». L'objectif, selon lui, est d'améliorer rapidement les conditions de déplacement des citoyens et de répondre aux difficultés rencontrées dans plusieurs villes.

Le ministre a également assuré que le programme avancera à un rythme soutenu, affirmant qu'»à la fin du mois de mars, nous atteindrons une couverture de 50 à 60 % des wilayas».

Il a ajouté que cette opération s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan de modernisation du transport urbain. Les bus importés se déclinent en plusieurs catégories afin de répondre aux besoins spécifiques des différentes régions du pays.

Le ministre a également fait savoir que certains véhicules auront une capacité pouvant atteindre 100 passagers, tandis que d'autres, plus compacts, pourront transporter environ 24 voyageurs. Ces derniers seront principalement destinés aux zones montagneuses, où les conditions de circulation rendent l'utilisation de grands bus plus difficile.

Le ministre a cité, à titre d'exemple, plusieurs wilayas caractérisées par un relief montagneux, notamment Béjaïa, Bouira, Skikda ou encore les hauteurs d'El-Koll. Des bus seront également affectés aux régions sahariennes afin de renforcer l'offre de transport dans le Sud.

Dans cette dynamique de modernisation, le gouvernement prévoit également de renforcer les moyens de l'entreprise publique de transport urbain et suburbain d'Alger, ETUSA, dont l'expérience pourrait être mise à profit à l'échelle nationale. L'objectif affiché est d'offrir aux usagers un service public de transport plus efficace et plus confortable, tout en remplaçant progressivement les bus vétustes qui composent une grande partie du parc actuel.

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DES COMMUNES

Par ailleurs, le ministre a révélé que ses services travaillent à l'élaboration d'un projet de décret exécutif visant à instaurer un modèle organisationnel pour les communes, expliquant que «nos services préparent un projet de décret exécutif qui prévoit un modèle d'organisation des communes, afin de consacrer une nouvelle vision dans la gestion communale».

Ce texte devrait constituer un cadre de référence permettant aux collectivités locales d'adapter leur organisation administrative en fonction de leurs spécificités, de leurs priorités et des ressources dont elles disposent.

Le ministre a également indiqué que les projets de structures organisationnelles, déjà élaborés par certaines communes, ont été provisoirement reportés, dans l'attente de l'adoption de ce modèle ainsi que des résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat.

Enfin, évoquant la création éventuelle de nouvelles communes, Saïd Sayoud a rappelé qu'une telle démarche nécessite une révision de la loi relative à l'organisation territoriale du pays. Il a toutefois souligné que les communes peuvent, dans le cadre du renforcement de la décentralisation, créer des délégations ou des annexes administratives chargées d'assurer la prestation de services publics au profit des citoyens.

Sihem Bounabi



NOUVELLES LIGNES DE BUS ALGÉRIE–TUNISIE

Six voyages hebdomadaires, bientôt vingt

DE NOUVELLES lignes de bus internationales viennent d'être mises en service entre l'Algérie et la Tunisie, reliant Alger et Annaba à Tunis. Avec six voyages hebdomadaires dans un premier temps, ces liaisons devraient atteindre vingt trajets selon la demande, offrant aux voyageurs une alternative pratique et économique pour circuler entre les deux pays, tout en renforçant la coopération et les échanges fraternels entre leurs populations.

C'est ce qu'a indiqué, un communiqué du ministère.

Conformément aux directives ministérielles, le Wali d'Annaba, accompagné du directeur général de l'Entreprise universitaire de transport et de services, a donné hier le signal du départ de la première course sur la ligne internationale reliant Annaba à Tunis, après le lancement, avant-hier, du premier voyage entre Alger et Tunis. La nouvelle ligne desservira les étapes suivantes : Ben M'hidi – Aïn El Assel – El Tarf – Layoun – Béni Foughal – Aïn Draham – Jendouba – Béja – Tunis. D'après le ministère, le service fonctionnera sur un programme hebdomadaire comprenant quatre courses aller les jeudi, vendredi, samedi et dimanche, et quatre courses retour depuis Tunis les mêmes jours. Cet événement intervient après la cérémonie de lancement qui s'est tenue avant-hier à la gare routière du Caroubier (Alger), sous la supervision du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Djamel Eddine Abdelghani Dridi, représentant le ministre du secteur, Saïd Sayoud, et en présence de responsables locaux.

Selon la Société d'exploitation des gares routières d'Algérie (Sogral), la nouvelle liaison assure des navettes entre la gare routière du Caroubier et la gare de Bab Alioua à Tunis, en traversant plusieurs wilayas, notamment Bordj Bou Arréridj, Sétif et Constantine, à raison de deux voyages hebdomadaires. Dans une première phase, Sogral a fait savoir que les deux lignes assureront ainsi «un total de six liaisons par semaine», nombre appelé à «augmenter jusqu'à vingt voyages en fonction de la demande». Selon les informations communiquées, l'exploitation de ces dessertes sera assurée conjointement par l'entreprise algérienne El Djamaïa de transport et de services et la Société nationale de transport interurbain (SNTRI) du côté tunisien.

Les tarifs ont été fixés à 6 000 dinars pour la ligne Alger–Tunis et à 2 300 dinars pour la liaison Annaba–Tunis.

Selon le département de Saïd Sayoud, la réservation des billets peut s'effectuer soit auprès des guichets des gares routières, soit en ligne via l'application «Mahattati», en utilisant des cartes de paiement locales ou étrangères, avec un passeport valide obligatoire.

Khalil Aouir

JUSTICE

Priorité à la spécialisation des magistrats

LE MINISTRE de la Justice et garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a souligné jeudi à Blida l'importance de la formation de magistrats spécialisés pour les juridictions commerciales et administratives afin d'améliorer le secteur judiciaire.

Lors de l'inauguration du tribunal de commerce spécialisé de Boufarik et du tribunal administratif d'Ouled Yaïch, en présence du wali Djamel Eddine Hashas, et du président du Conseil algérien du renouveau économique (CREA), Kamel Moula, le ministre a expliqué que son ministère accorde une « grande importance à la formation de magistrats spécialisés, notamment pour ce type de juridiction ».

Il a insisté sur l'importance que le secteur judiciaire accorde à la formation et à la mise à jour des connaissances de tous ses agents, en particulier des magistrats des juridictions administratives et commerciales. Ces derniers, chargés de traiter des litiges, doivent posséder une connaissance approfondie de ces deux domaines afin de protéger les intérêts des citoyens, des commerçants et des institutions économiques et financières, et ainsi faire de la justice un « facteur d'incitation à l'investissement et un moteur du développement économique du pays ».

M. Boudjemaa a estimé que la justice administrative, qui exige des juges une vigilance accrue et une formation continue, est « la véritable garante des droits des citoyens qui saisissent ce type de juridiction lorsqu'ils sont victimes d'injustices de la part de l'administration ».

Dans le même ordre d'idées, le ministre a encouragé le recours à la conciliation, qu'il considère comme « un moyen efficace de résoudre les litiges commerciaux qui requièrent rapidité et souplesse, permettant de réduire le nombre d'affaires portées devant les tribunaux et d'accélérer leur règlement, notamment dans les affaires impliquant des banques et des dettes ».

Lors de son troisième point de visite, au siège du barreau de Blida, le ministre a salué l'implication des syndicats de la défense dans la stratégie de numérisation du secteur, les qualifiant de « partenaires essentiels pour le développement et la modernisation du secteur de la justice et la mise en place d'un système judiciaire plus performant et digne de la confiance du public ».

Cette visite a également permis au ministre de rencontrer, au niveau de la cour de justice de Blida, le dernier point de son déplacement, des juges et des employés du secteur, et de constater l'avancement des activités judiciaires et administratives au tribunal de Blida.

T. Bouhamidi

NUMÉRISATION DES SERVICES CONSULAIRES

Signature d'une convention entre les Affaires étrangères et la DGSN

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans le processus de modernisation de l'administration publique et de numérisation des services destinés aux citoyens, notamment ceux établis à l'étranger, suite à la signature, jeudi dernier, d'une convention de coopération entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, représenté par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), afin de renforcer la numérisation de certains services consulaires. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère.

Le secrétaire général du ministère, Lounès Magramane, a affirmé que cette convention « constitue un nouveau jalon dans le processus de modernisation des services consulaires », lors de la cérémonie de signature qui s'est déroulée au siège du ministère des Affaires étrangères. Le document a été paraphé par M. Magramane et le directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, en présence du secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib,

M. Magramane a également précisé que « cette démarche s'inscrit pleinement dans les priorités du ministère des Affaires étrangères, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration des prestations offertes à la communauté nationale établie hors du pays ». Le responsable a rappelé, à cet égard, « l'importance particulière accordée par le président de la République à notre communauté nationale à l'étranger, en tant que composante authentique de la nation algérienne ». Une attention qui se traduit, selon lui, par la volonté constante d'améliorer les services administratifs et consulaires destinés aux Algériens résidant à l'étranger.

M. Magramane a également indiqué que cette orientation a été réaffirmée lors de la conférence des chefs de postes consulaires, organisée en février dernier. Cette rencontre avait été sanctionnée par « plusieurs recommandations pertinentes », visant notamment à accélérer la modernisation des procédures consulaires et à renforcer la qualité du service public offert aux ressortissants algériens à travers le monde.

La convention signée entre les deux secteurs vise ainsi à réduire sensiblement les délais de traitement de certaines prestations consulaires, grâce à l'adoption d'un nouveau système



Une nouvelle étape.

numérique. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de transformation numérique engagée par l'Etat, laquelle ambitionne de moderniser en profondeur les mécanismes de gestion administrative et de rapprocher davantage l'administration du citoyen. Concrètement, la coopération entre le ministère des Affaires étrangères et la DGSN permettra de fluidifier l'échange d'informations et de données nécessaires à la délivrance de documents administratifs et consulaires. Cette interconnexion des systèmes devrait contribuer à simplifier les procédures et à améliorer la rapidité de traitement des demandes formulées par les citoyens, en particulier ceux établis à l'étranger. Le ministère a souligné, à ce titre, que cette convention « incarne la volonté commune des secteurs des Affaires étrangères et de l'Intérieur de consacrer une approche intégrée fondée sur le renforcement de la coordination et l'intensification de la coopération », l'objectif étant de soutenir les efforts engagés par l'Etat pour moderniser l'administration publique.

A travers cette initiative, les autorités entendent également améliorer la qualité du service public, aussi bien sur le territoire national qu'au niveau des représentations consulaires à l'étranger. La numérisation progressive des démarches administratives devrait ainsi permettre de répondre plus efficacement aux attentes des citoyens, tout en réduisant les contraintes liées aux procédures traditionnelles. Cette convention s'inscrit ainsi dans la dynamique globale de réforme administrative et de transformation numérique engagée, avec pour ambition de bâtir une administration plus moderne, plus efficace et davantage tournée vers les besoins du citoyen.

Sihem Bounabi

INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Lancement une revue scientifique internationale

LE MINISTÈRE de l'Éducation nationale a annoncé l'ouverture des contributions scientifiques pour la publication du premier numéro de la « Revue internationale de l'innovation pédagogique », dont la parution est prévue en juin 2026. L'appel à contributions a été lancé par l'intermédiaire de l'Institut national de la recherche en éducation.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des orientations annoncées par le ministre de l'Éducation nationale, le Dr Mohamed Seghir Saâdaoui, lors de la célébration du défi de l'innovation dans l'éducation, organisée le 14 février 2026. À cette occasion, le ministre avait dévoilé le projet de création d'une revue scientifique semestrielle à comité de lecture consacrée aux innovations dans le domaine éducatif.

Créée en février 2026, la revue ambitionne de renforcer la recherche scientifique en pédagogie et de promouvoir les pratiques éducatives innovantes, tant au niveau national qu'international. Elle publiera notamment des articles de recherche originaux, des synthèses scientifiques, des études de cas ainsi que des analyses théoriques portant sur les nouvelles approches pédagogiques.

À travers ce projet éditorial, les autorités éducatives souhaitent également mettre en place une référence scientifique nationale dans le domaine de l'innovation pédagogique et valoriser les initiatives créatives portées par les acteurs du secteur de l'éducation.

La revue se penchera sur plusieurs axes majeurs, parmi lesquels le développement de méthodes d'enseignement modernes, l'intégration des technologies numériques dans l'apprentissage, les innovations pédagogiques ainsi que la conception des programmes et les stratégies d'évaluation efficaces. Elle se veut également un espace d'échange et de partage d'expériences entre enseignants, chercheurs et décideurs, autour de pratiques éducatives fondées sur des données scientifiques.

Le ministère a également détaillé les conditions de publication dans cette revue scientifique. Les articles soumis devront être originaux et ne pas avoir été publiés ou présentés auparavant dans une autre manifestation scientifique.

Les contributions peuvent être rédigées en arabe, en anglais ou en français. Chaque article devra comporter deux résumés ne dépassant pas 150 mots chacun : l'un obligatoirement en arabe et l'autre en anglais, accompagnés d'un maximum de cinq mots-clés. Le communiqué précise également que les titres, résumés et mots-clés ne doivent pas être issus d'une traduction automatique.

Le volume des articles devra être compris entre 12 et 20 pages, incluant les notes, tableaux et illustrations. Le ministère indique que la priorité sera accordée aux recherches et études appliquées à dimension opérationnelle.

Concernant les normes de présentation, les articles rédigés en arabe devront utiliser la police Sakkal Majalla taille 16, tandis que les textes en langues étrangères devront être présentés en Times New Roman taille 12. Les références bibliographiques devront être documentées selon les normes de l'American Psychological Association (APA), sixième édition, tout en respectant le modèle éditorial unifié de la revue.

Selon le ministère, les articles soumis feront l'objet d'une évaluation par un comité scientifique international spécialisé. Les auteurs seront informés des résultats de l'expertise, tandis qu'il ne sera pas permis de retirer un article pendant la phase d'évaluation.

Le communiqué précise également que les articles publiés reflètent les opinions personnelles de leurs auteurs et ne peuvent être reproduits ou publiés ailleurs sans l'autorisation écrite du rédacteur en chef de la revue.

Le ministère précise que les contributions sont ouvertes à plusieurs catégories d'acteurs du secteur éducatif, notamment les inspecteurs, les directeurs d'établissement scolaire, les enseignants et praticiens de l'éducation, les chercheurs et enseignants-chercheurs, ainsi que les doctorants.

Lynda Louifi

RAMADAN, CE MOIS DE JEÛNE, DE PIETE ET DE SACRIFICE, FACE A LA MONDIALISATION DEVORANTE



Par Cheikh Tahar Badaoui

La bonne femme retourna alors en désespoir de cause, qu'elle s'en plaignit au Seigneur Gloire à Lui Seul, afin qu'Il l'a soulage de son problème. La réponse du Ciel ne tarda pas à venir et c'est ainsi que furent révélés les premiers Versets (1 à 4) de la Sourate dite « El-Moudjadala » ou « la Discussion » que voici : « Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec Toi, à propos de son époux et se plaignait à Dieu. Et Allah entend votre conversation, car Allah est Audient et Clairvoyant. Ceux d'entre vous qui répudient leurs femmes, en déclarant qu'elles sont pour eux, telles le dos de leurs mères, alors qu'elles ne sont nullement leurs mères, car ils n'ont pour mères que celles qui les ont enfantés. Ils prononcent certes, une parole blâmable et mensongère. Dieu, cependant, Est Indulgent et Pardonneur. Ceux qui comparent leurs femmes au dos de leurs mères, puis reviennent sur ce qu'ils ont dit, se doivent affranchir un esclave avant que ces conjoints aient de rapports conjugaux. C'est ce dont on vous exhorte. Et Dieu Est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. Mais celui qui n'en trouve pas les moyens, doit alors jeûner deux mois consécutifs, avant de rétablir sa relation avec son épouse. Mais s'il ne peut le faire non plus, alors qu'il nourrisse soixante pauvres. Cela pour que vous croyez en Dieu et en Son Messager. Voilà les limites imposées par Allah et les mécréants auront un châtiment des plus avilissants. ». Ce mode d'expiation reste inéluctablement une forme de sacrifice qui permet dans les trois cas de figure, à l'homme de se contrôler et de maîtriser d'ores et déjà ses passions. C'est donc une thérapie spirituelle plus que familiale ou sociale.

Ces Versets mirent par conséquent, un terme à la pratique du délaissement des femmes, qui ne devint plus une forme de divorce. Il fût considéré seulement comme un écart de langage et une erreur qu'on peut expier par le jeûne ou par des aumônes. Ainsi donc, l'observation qui examine les causes de la Révélation de la législation pratique du Saint Coran nous permet d'affirmer que Ce Livre sacré, n'a en rien innové en matière de règles juridiques, mais que beaucoup de règles trouvées après Sa révélation ont été remaniées, corrigées et corroborées parce qu'Il les a jugées utiles pour le bien être de la société. C'est à cette conclusion que sont arrivés les juristes, lesquels ont estimé que les pratiques ayant cours, du temps du Prophète Salut Divin Sur Lui, étaient légales et légitimes du moment que Celui-ci ne les a pas désapprouvées. On appelle cette forme de législation « ce que pratiquaient les gens sous consentement du Saint Prophète » Ces juristes considéraient, d'ailleurs à bon escient, la légitimité de ces pratiques comme un résultat dérivant de l'accord tacite du Prophète, accord restant l'une des composantes de Sa Sunna Vénérée.

Enfin, il convient de préciser à cet égard, que ce sujet mérite de faire l'objet de recherches, à l'effet de mesurer combien est étroite la relation entre la législation islamique et les pratiques qui avaient cours chez les Arabes, lors de la Révélation du Saint Coran et d'évaluer l'impact de cette Révélation sur la vie des hommes.

Aux termes du Verset 6 de la Sourate dite de « la Table Servie » ou « Al Maidah », le Saint Coran stipule entre autres que Dieu ne veut guère imposer aux hommes quelque gêne, mais seulement Il veut, par Sa Grâce, les purifier et parfaire sur eux, Ses bienfaits qu'on ne saurait énumérer.

Ce principe d'aisance tient compte de la dynamique sociale qu'on ne peut appréhender que par le biais de l'évolution et la variation continue des besoins de la vie d'une part et de l'émancipation et de la maturité des mentalités d'autre part, dynamique sauvegardée par les garde –fous de la procédure abrogationniste du Saint Coran.

En effet, celui qui lis pour la première fois le Saint Coran, sera surpris de rencontrer de temps à autre, des Versets apparemment contradictoires, rendant parfois plus ou moins licite une chose pour l'interdire ensuite, ou prêchant la tolérance et le pardon à l'égard des polythéistes et incitant ensuite à l'offensive, à l'effet de protéger les convictions sacrées, ou enfin, décrétant telle indication pour l'héritage, le veuvage, les boissons alcoolisées, par exemple, pour énoncer ensuite d'autres prescriptions. Cette variation d'optique est clairement soulignée dans le Saint Coran : « Si Nous abrogeons un Verset quelconque ou que Nous le faisons oublier, Nous en apportons aussitôt un meilleur ou un semblable. Ne sais-Tu pas qu'Allah Est Omnipotent ? » (Sourate dite « La Vache » ou « Al Baqarah » Verset 106.) Ce qui signifie que le Verset dont il s'agit est remplacé, changé de sorte que le licite devient illicite, l'illicite devient licite, le permis devient interdit et l'interdit permis. Mais cela ne concerne que le domaine du convenable et du blâmable, de la libéralité et de l'interdiction.

Quant à la réalité immuable ayant trait au dogme, à la divinité suprême du Seigneur, aux fondements théologiques, aux valeurs morales, à l'information, elle ne saurait subir les intempéries de l'abrogation.

A noter qu'à l'aube de l'Islam, cette question des Versets abrogés et abrogeant, conduisit les malfaiteurs et les détracteurs de la Religion de Dieu à accuser le Prophète Mohammed Salut Divin Sur Lui, de faussaire, comme le souligne expressément le Saint Coran dans les Versets 101 et 102 de la Sourate dite « Les Abeilles » ou « An-Nahl » :

« Lorsque Nous remplaçons un Verset par un autre, et Allah Sait mieux ce qu'Il fait révéler, ils disent : « Tu n'est qu'un faussaire. » Mais la plupart d'entre eux, n'en savent rien. Dis : « c'est le Saint Esprit (Gabriel) qui le fait descendre de la part de Ton Seigneur en toute Vérité, afin de raffermir (la foi) de ceux qui croient ainsi que guidance, et bonne annonce pour les musulmans. »

Il ne faut pas perdre de vue que d'une part, la Révélation s'effectuait graduellement en fonction de l'évolution des événements comme nous l'avons signalé dans les développements antérieurs.

Dieu, selon les circonstances, abrogeait une disposition et à la place, révélait une autre transformant la précédente ou la remplaçait purement et simplement. D'autre part, l'ordre des Sourates ne correspond pas à la chronologie de la Révélation ; il n'est donc pas étonnant de trouver des Versets abrogés placés avant les Versets abrogeants.

Ce serait d'ailleurs une grosse erreur de se représenter cette question d'abrogation comme une sorte d'autocritique, comme si Dieu, ignorant les événements postérieurs à la Révélation, se rétractait en présence d'une situation nouvelle précédemment inconnue par Lui.

Ce qui ôterait au Seigneur toute Divinité supérieure et le réduirait au simple commun des mortels, et par conséquent, renierait carrément Dieu par cette incroyance caractérisée par cette négation manifeste. Un tel raisonnement qui relève de l'impiété, signifie que le Tout Puissant après avoir conçu préalablement un ordre inique se ravise et rectifie une erreur afin de rétablir la vérité.

Le verset cité plus haut montre clairement que l'Omniscient le pouvoir d'opérer des modifications sur toutes choses et qu'Il prévoit à l'avance des changements de situations. Les perspectives nouvelles ne pouvant, par conséquent, échapper à la connaissance du Créateur, Maître des Mondes. Dieu énonce expressément des mesures provisoires en laissant entendre qu'une disposition ultérieure pourrait éminemment intervenir et réglerait définitivement un problème.

Il en est ainsi par exemple de la sanction transitoire infligée à l'homme et à la femme pris en flagrant délit d'adultère. A ce sujet le Saint Coran dispose dans la Sourate dite « les femmes » ou « An Nissa » Versets 15 et 16. comme suit : « Celles de vos femmes qui forniquent, faites témoigner à leur encontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors enfermez les dans les demeures jusqu'à ce que mort s'en suive ou que Dieu leur réserve une voie salutaire.

Les deux parmi vous qui l'a commettent (la fornication), sévissez contre eux. S'ils se repentent ensuite et se corrigent, alors, laissez les en paix. Allah Est accueillant au repentir et Miséricordieux. ».

ACCIDENTS DE LA ROUTE À ORAN

Deux morts et quatre blessés

DEUX MORTS et quatre blessés ont été enregistrés, dans l'après-midi de ce mercredi, dans la wilaya d'Oran à la suite de deux accidents de la route survenus en l'espace d'une heure. Le premier, impliquant une moto et un camion, a fait un mort et un blessé, tandis que le second, survenu lors d'une collision entre une voiture et un bus de transport de voyageurs, a causé la mort d'une femme et fait trois blessés, a indiqué la cellule de communication de la protection civile.

Le premier accident, survenu sur la route n°41 à Hassi Bounif à l'est d'Oran, a opposé une moto et un camion. Il a causé le décès d'une personne dont l'identité n'a pas encore été établie, tandis qu'un homme d'environ 40 ans a été grièvement blessé, selon la cellule de communication.

Ce dernier a reçu les premiers soins sur place avant d'être transporté vers l'hôpital du 1er Novembre, à proximité de l'USTO. La victime décédée a, quant à elle, été transférée à la morgue pour les procédures nécessaires.

La même source indique que peu de temps après, un second accident s'est produit à Boutlélis (à 25 km d'Oran) sur la route nationale n°2, opposant une voiture à un bus de transport de voyageurs. Cet incident tragique a coûté la vie à une femme d'environ 46 ans et a blessé trois autres personnes âgées de 20 à 42 ans.

Les blessés ont été rapidement pris en charge et transportés vers la polyclinique locale, tandis que la victime décédée a été dirigée vers la morgue, conformément aux procédures de la protection civile.

Brahim Mazi

AMÉNAGEMENT DES VILLAGES À TIZI OUZOU

Une enveloppe de 50 milliards de centimes allouée

LE WALI de Tizi Ouzou, Abou Bakr Essedik Boucetta, vient d'allouer 50 milliards de centimes du budget de la wilaya à l'aménagement des routes et des chemins ruraux. Cette initiative bénéficiera à 170 localités réparties sur l'ensemble du territoire de la wilaya.

Cette décision a été prise « suite aux demandes pressantes exprimées au wali par les citoyens lors de ses diverses visites de terrain dans les villages et les municipalités, ainsi que lors des rencontres hebdomadaires avec les comités de villages dans son bureau », indique un communiqué de la wilaya. Cette enveloppe s'inscrit, souligne encore le communiqué, dans le cadre des efforts continus visant à améliorer les conditions de vie des citoyens, notamment dans les villages et hameaux de la wilaya.

Cette opération a été lancée le 10 mars, à partir de la commune des Ouacifs, et plus précisément au village Tikichourt où le wali, accompagné Mme Ait Abdellah Tassadit, la présidente d'APC, a eu à inspecter les routes et les chemins internes du village lesquels d'ailleurs seront pris en charge dans le cadre de ce programme spécial destiné, doit-on rappeler, à améliorer les infrastructures extérieures des villages et hameaux.

Sur ce chapitre, Mme Tassadit Ait-Abdellah, a indiqué le village Tikichourt, le wali lui a accordé une enveloppe de 7 millions de DA pour un revêtement en pavé de ses accès les plus importants, c'est-à-dire les plus fréquentés et les plus stratégiques.

CONSTANTINE

Le wali accélère les travaux d'aménagement urbain

Le wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, a effectué, jeudi, une visite de terrain dans la commune de Boudraa Salah à Constantine, afin de donner le coup d'envoi d'un programme d'opérations d'aménagement et d'amélioration urbaine dans ce quartier de la ville. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la wilaya.



Cette visite s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation, de modernisation et d'amélioration du cadre esthétique des quartiers à travers le territoire de la commune de Constantine.

Le programme d'aménagement concerne le secteur de Boudraa Salah, depuis le carrefour principal jusqu'à l'entrée du quartier El Hattabia. Plusieurs opérations ont été programmées, notamment la réfection des routes, la remise à niveau des trottoirs, le renforcement de l'éclairage public et l'élimination des fuites d'eau.

Lors de cette visite, le wali a relevé l'importance d'accélérer le rythme des travaux d'amélioration urbaine, notamment en ce qui concerne l'aménagement des trottoirs et la réhabilitation esthétique des façades et des murs, afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Il a également donné des instructions pour l'aménagement d'un espace adjacent à l'école primaire Chaouch Tiyara Assidik, qui sera transformé en un lieu de détente destiné aux familles et aux enfants.

Dans le cadre de la lutte contre les points noirs dans la délégation communale, le wali a décidé la démolition des immeubles vacants connus sous l'appellation « Immeubles du campement ». Ces bâtiments sont restés inoccupés depuis le relogement de leurs habitants vers des logements décents en 2014.

Le wali a ainsi instruit le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de lancer l'opération dans les plus brefs délais, après l'accomplissement des procédures nécessaires en coordination avec les autorités locales, ces immeubles constituant depuis plusieurs années un point noir dénoncé par les habitants.

Dans la même optique, il a également ordonné la démolition de constructions inachevées situées entre les quartiers de Boudraa Salah, El Hattabia et Meziane, avec la proposition d'exploiter l'assiette foncière pour la réalisation de 200 logements promotionnels aidés.

Par ailleurs, le wali a donné instruction de supprimer un parc non autorisé dans la zone, afin de récupérer l'assiette foncière destinée à la réalisation de la mosquée Abdellah Ben Messaoud à El Hattabia, un projet réclamé par les habitants.

La délégation a également inspecté la situation de l'aménagement urbain dans le quartier Meziane, où le wali a insisté sur la nécessité d'améliorer l'environnement urbain à travers plusieurs opérations, notamment la réhabilitation des routes, la création d'espaces de détente et d'espaces verts, ainsi que le renforcement de l'éclairage public.

Il a également ordonné la réhabilitation du site jouxtant le cimetière de la famille Ibn Badis, avec des travaux d'amélioration de son environnement extérieur.

Au cours de cette sortie sur le terrain, le wali de Constantine a également écouté les préoccupations des citoyens, donnant des instructions aux responsables concernés pour prendre en charge les doléances exprimées selon les priorités et dans les plus brefs délais.

Cette sortie a été effectuée en présence du président de l'Assemblée populaire de wilaya, du président de l'Assemblée populaire communale de Constantine, ainsi que de plusieurs directeurs de l'exécutif et res-

UNIVERSITÉ D'OUARGLA

Une structure dédiée à la qualité et à l'audit voit le jour

L'UNIVERSITÉ KASDI-MERBAH d'Ouargla (UKMO) s'est dotée d'une nouvelle structure spécialisée dans la qualité et l'audit, à la suite de l'obtention de la certification internationale ISO, a indiqué mercredi l'établissement dans un communiqué.

Baptisée « Institution subsidiaire de l'Université d'Ouargla pour la qualité et l'audit », cette structure, inaugurée officiellement en février dernier, aura pour mission d'accompagner les systèmes de gestion de la qualité et de fournir des services d'audit et d'appui technique. Elle vise notamment à renforcer les capacités des établissements universitaires à obtenir la certification ISO 9001:2015.

Selon la même source, cette structure ne se limite pas à un simple organe interne. Elle se veut un véritable centre d'excellence proposant des services d'audit interne et externe, d'accompagnement et de formation. Ses prestations seront destinées non seulement aux différentes structures de l'université, mais également aux partenaires socioéconomiques ainsi qu'à d'autres établissements universitaires.

La mise en place de ce dispositif s'inscrit dans une démarche qualité lancée en avril 2023, inspirée de l'expérience réussie de l'Entreprise nationale des services aux puits (ENSP). L'université a ainsi adopté une politique qualité ambitieuse, pilotée par un comité de direction regroupant des experts issus de l'établissement et des spécialistes externes.

La cheffe de la cellule qualité de l'UKMO, Dr Lamia Amani, a indiqué que cette démarche a suivi plusieurs étapes, à commencer par un diagnostic préparatoire, suivi de programmes de formation intensifs et de campagnes de sensibilisation menées au sein des différentes facultés et directions afin d'ancrer une véritable culture de la qualité.

Cette dynamique s'est également traduite par l'organisation de rencontres de travail visant à partager l'expertise de l'université avec plusieurs établissements à travers le pays, notamment l'Université de Souk Ahras, l'École supérieure de commerce, l'École supérieure de gestion et d'économie numérique (ESGEN) ainsi que le Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD).

Dans cette même perspective, l'UKMO a élaboré un « Guide de la qualité », sous la supervision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Ce document est appelé à constituer une référence nationale pour les institutions universitaires souhaitant s'engager dans un processus de certification ISO.

R. R.

CLÔTURE DU FESTIVAL NATIONAL DE LA CHANSON CHAÂBI

Islam Bouamrane d'Aïn Defla remporte la 15e édition

La 15e édition du Festival culturel national de la chanson chaâbi s'est achevée jeudi soir au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Alger, au terme de quatre jours de compétition dédiés à la promotion de ce genre musical du patrimoine algérien.

Quinze candidats venus de différentes wilayas du pays ont pris part à cette manifestation artistique qui met en lumière de jeunes voix appelées à perpétuer la tradition chaâbi.

Au cours de la cérémonie de clôture, marquée par la présence de responsables officiels, de figures du monde artistique et de maîtres du chaâbi, le jury présidé par l'artiste El Hadi El Anka et composé de Zerrouk Mokdad, Fayçal Hedroug, Mohamed Hamaïdia, Djamel Fodil et Khaled Chahlel Yacine, a distingué 4 lauréats à l'issue de cette cérémonie, avec la remise de prix dotés de récompenses financières.

Le premier prix est revenu à Islam Larbi Bouamrane d'Aïn Defla pour son interprétation de la célèbre pièce «Echemâa» du regretté Kamel Messaoudi (1961- 1998),, dans un concours dont le niveau artistique, jugé élevé par le jury, a rendu la sélection particulièrement disputée.

Yacine El Achi de Constantine et Hicham Meziane d'Alger ont reçu, ex aequo, le 2e Prix.

Mohamed Amine Kourak de Tiaret a décroché le 3e Prix de cette 15e édition dont le Prix spécial du jury est revenu à Hiba Cherk El Ain de Blida.

Dans son rapport d'évaluation, présenté par Khaled Chahlel Yacine, le jury a relevé un «niveau artistique «convergent des candidats de ce concours dédié à la chanson populaire, rendant ainsi l'évaluation et la notation «délicate» et «difficile» en raison de la qualité «élevée» des performances. Le jury, a-t-il noté, a adopté dans son évaluation une série de critères techniques, artistiques et de présence scénique, notamment la maîtrise vocale et du rythme, la mémorisation et l'originalité du texte ainsi que et la justesse de la performance linguistique.

Avant la phase finale, les candidats ont bénéficié d'une «formation académique» à travers une masterclass qui a contribué à «perfectionner la maîtrise des critères de sélection», a souligné M. Chahlal Yacine.

Accompagné par un orchestre dirigé par Abdelwahab Boukoura, le lauréat du 1er



prix, Islam Larbi Bouamrane, a interprété des pièces chaâbi.

Un hommage aux membres du jury a été rendu en clôture de la cérémonie.

Par ailleurs, les organisateurs ont annoncé l'ouverture à partir du 1er juillet prochain, des inscriptions pour participer au 16e Festival national de la chanson chaâbi.

Organisé depuis 2006, sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, le Festival culturel national de la chanson chaâbi vise à préserver le patrimoine de ce genre musical populaire, notamment à travers la formation de jeunes talents capables d'assurer la relève.

A. B. / Agence

MUSÉE PUBLIC DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DE MÉDÉA

Soirée « Gaada féminine et histoire du Titteri »

ORGANISÉES dans le cadre des activités programmées pour les veillées du mois sacré, une Gaada féminine spécifique à la région de Médéa et une conférence sur l'histoire du Titteri à travers les époques ont marqué la soirée d'animation abritées, jeudi, par le Musée public national des arts et traditions populaires de Médéa.

Ayant drainé un public amateur composé de personnalités du monde de l'art et de la culture, de la première responsable du secteur de la culture et des arts, Salima Gaoua, de la directrice de la radio locale et d'universitaires, la soirée a été l'occasion de faire vivre aux présents des moments de convivialité et d'échanges autour de la richesse du patrimoine immatériel local.

Ainsi, les familles ont pu suivre une « Gaada féminine » consacrée à la présentation des jeux de la Boqala et d'autres devinettes qui meublaient autrefois les veillées des familles médéennes durant le mois sacré, en compagnie de Mme Nassira Belazougui.

Considérée comme la gardienne des traditions des familles de Médéa, Mme Nassira Belazougui, présidente de l'association Dalya et officiante des jeux de la Boqala, a déclamé devant l'assistance de nombreux poèmes à caractère prémonitoire, accompagnés de variations musicales et de chants religieux, dans une ambiance parfumée de senteurs enivrantes, agrémentée de sucreries et de gâteries préparées pour l'occasion.

La performance de l'artiste Mechentel Rehanna, étoile montante de la musique et de la chanson, a également égayé la soirée en interprétant des chansons tirées du répertoire musical local et national, conférant à la Gaada féminine une touche particulière.

Pour les organisateurs de l'événement, cette soirée a aussi permis de mettre en lumière la contribution du mouvement associatif féminin activant dans les domaines de la littérature, de l'art et de la préservation du patrimoine local, notamment l'Association Al-Daliya pour les coutumes et traditions de Médéa.

Par ailleurs, le musée a également accueilli une conférence animée par le professeur Ghali Gharbi, directeur du Laboratoire d'études historiques méditerranéennes de l'Université Yahia Fares de Médéa, qui a abordé plusieurs thématiques liées à l'histoire de la région du Titteri et à sa place dans l'histoire de l'Algérie à travers les différentes périodes historiques.

Le professeur a mis en exergue le « rôle culturel et civilisationnel de la région, ainsi que les aspects sociaux, culturels et patrimoniaux qui ont marqué le Titteri au fil du temps ». La conférence a permis de revenir sur plusieurs événements ayant marqué l'histoire de la région et de souligner l'importance de la préservation du patrimoine matériel et immatériel afin de le transmettre aux générations futures d'une manière qui renforce la conscience de l'identité culturelle locale.

Des personnalités universitaires de renom, des chercheurs et spécialistes de l'histoire locale, ainsi que des représentants d'associations culturelles nationales et locales activant dans le domaine de la recherche historique ont assisté à cette conférence, qui a été suivie d'échanges et d'interventions ayant permis d'enrichir les thèmes abordés.

Nabil B.

UNE IMMERSION DANS LE RÉPERTOIRE « TAWASOL » DE LA SAOURA

Concert à Alger de la troupe «El Ferda»

LA TROUPE « El Ferda » de Béchar a revisité, mercredi soir, les sonorités du patrimoine musical de la Saoura en offrant un concert empreint d'authenticité à l'Opéra d'Alger « Boualem-Bessaïh ».

Pendant plus de deux heures, le chanteur et oudiste Larbi Bestam, accompagné de son ensemble, a interprété une quinzaine de pièces issues du répertoire « Tawasol », une variante du Melhoun largement répandue dans le Sud-Ouest algérien.

Porté par les percussions traditionnelles, les karqabous et le tambour « El Ferda », le groupe a transporté par des chants spirituels, m'dihs et poésies populaires, le public dans l'univers musical de Kenadsa.

Une prestation chaleureuse, marquée par une forte interaction avec les spectateurs, venus apprécier un registre puisant dans la profondeur du patrimoine poétique et musical algérien.

Soutenu par Abdrabbi Bouhamza au violon alto, Farouk Benabdellah au clavier, Abdelouahab Hosni à la derbouka, ainsi que Abderabbi Benadda, Lakhdar Hamidi



et Hamza Mouna aux percussions, Larbi Bestam, à l'Oud (luth), a ainsi rendu quelque morceaux du répertoire « Tawasol ».

Adressant des louanges au Divin, et célébrant l'adoration de son prophète(QSSL), à travers quelques M'dihs, Larbi Bestam et son ensemble ont rendu entre autres pièces, «Krim El Kourama», «Es'sla wes'lem âla' N'bi», «Djillali ya Boualem», «Djoud, djoud ya moulana» (tindi), «Ya men'dra», «Salam salamou» et «Benbouziane».

L'identité du genre musical de la troupe de kenadsa (petite localité bécharoise) est mise en valeur à travers les sonorités denses des mélodies et percussions traditionnelles, notamment, les karqabous et «El Ferda» (tambour plat et large posé à même le sol), ou encore l'Oud, qui, associés à la lenteur des cadences irrégulières et ternaires, mettent en exergue la singularité de ce genre musical.

Interagissant avec les spectateurs en les faisant chanter certains de ses refrains, Larbi Bestam a usé de ses talents de professionnel chevronné, pour conclure chaque pièce entonnée, dans la légèreté envoûtante du rythme «Berouali» (6/8).

Le public a dansé sur chacune des pièces, appréciant un registre empreint d'authenticité et relevé par la richesse du patrimoine musical et poétique algériens, nourri à travers les siècles par d'éminentes plumes populaires, à l'instar des cheikhs, Sidi Kaddour El Alami, Sidi Mohamed Ba Azzi et Tahar Saidi.

Créée en 1991, la troupe «El Ferda» qui a représenté à plusieurs occasions l'Algérie à l'étranger, compte à son actif un album et une série de 17 enregistrements sortis en coffret en 2011 par l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA).

A. B. / Agence

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (QUARTS DE FINALE/ ALLER) :

Le CRB et l'USMA à la conquête d'un billet pour le carré d'as

Les deux équipes algériennes encore en lice en Coupe de la Confédération africaine de football (CAF) devraient être à pied d'œuvre, pour le CRB au Caire et précisément à Suez pour affronter Al Masry SC samedi, et à Lubumbashi pour l'USMA pour donner la réplique à l'AS Maniema, en République démocratique du Congo, dimanche.

Les deux représentants algériens en Coupe de la Confédération africaine de football, le CR Belouizdad et l'USM Alger, seront appelés à négocier des déplacements délicats, respectivement face aux Egyptiens d'Al-Masry SC et les Congolais de l'AS Maniema Union, avec l'ambition de ramener un résultat positif, à l'occasion des quarts de finale (aller) de la compétition. Le CR Belouizdad se rendra en Égypte pour affronter Al-Masry, une formation dirigée par l'ancien entraîneur du Chabab, le technicien tunisien Nabil Kouki. Les joueurs du CR Bélouizdad se présentent en terre égyptienne avec le moral gonflé à bloc, avec leurs dernières belles prestations en championnat d'Algérie de la Ligue 1 Mobilis du football professionnel national. Les joueurs se sont bien préparés à Alger, avant de rejoindre l'Égypte où ils sont bien concentrés sur ce premier match dont le coach, Ramovic, a estimé qu'« il est très important pour bien entrevoir le match retour à Alger dans de bonnes conditions. » , Ramovic se présente à Suez en conquérant, lui qui a bien déclaré, avant le départ d'Alger, « qu'on doit imposer notre jeu face à Al Masry. Et si on maîtrise les temps forts, on aura un avantage. Ce premier match est important pour nous », dira-t-il avant d'ajouter que « cette équipe égyptienne maîtrise bien le jeu et est très bien appliquée. Et là, chaque détail est important. On aborde cette rencontre avec de la confiance et avec l'ambition de contrôler le match. ».

Les gars de Laâquiba, qui restent sur une belle série de neuf matchs sans défaite, toutes compétitions confondues, abordent ce rendez-vous avec l'objectif de réaliser une bonne opération à l'extérieur, même s'ils devront composer sans leur défenseur Chouaïb Keddad, forfait en raison d'une blessure. La formation égyptienne, qui compte dans ses rangs les deux joueurs algériens Abderrahim Deghmoum et Moundher Temine, reste toutefois sur une défaite concédée mardi en déplacement face à Al-Gounah FC (1-0) en championnat. Au classement du championnat égyptien, Al-Masry SC occupe actuellement la 5e place avec 32 points, loin derrière le leader, Zamalek SC, qui totalise 43 unités.

" Nous attendons un match difficile et riche tactiquement. Al-Masry SC est une équipe bien organisée, avec beaucoup de qualité dans son effectif. Ils sont également redoutables offensivement, comme le montre leur différence de buts dans le championnat égyptien. Les clubs égyptiens font traditionnellement preuve d'une forte discipline positionnelle. Nous abordons cette phase avec humilité et respect pour la compétition", a indiqué le coach allemand du CRB, Sead Ramovic. Cette rencontre sera dirigée par le Congolais Jean-Jacques N'dala, assisté de ses compatriotes Guylain Bongele Ngila (1er assistant) et Mwanya Gradel Mbilizi (2e assistant), alors que le quatrième arbitre est le Tchadien Alhadji Allaou Mahamat.

De son côté, l'USM Alger se déplacera en RD Congo pour défier l'AS Maniema Union. Les Rouge et Noir devraient aborder cette première manche avec l'ensemble de leur effectif disponible. Cette rencontre aura également une saveur particulière pour le nouvel entraîneur de l'USMA, le Sénégalais Lamine N'Diaye, qui connaît bien le football congolais pour avoir dirigé à deux reprises le club du TP Mazembe. " Nous abordons cette double confrontation face à Maniema avec beaucoup de concentration", a indiqué le milieu offensif des Rouge et Noir, Houssem-Eddine Ghacha. Malgré le fait de jouer durant l'après-midi, en étant à jeun, les joueurs de l'USMA sont bien prêts, aussi bien sur le plan moral que sur le plan technique et tactique pour assurer un bon résultat lors de ce match aller, afin d'aborder le match retour décisif avec plus de confiance. Là, il est utile de faire remarquer qu'il se trouve qu'un des joueurs de l'USMA, à savoir Glody Likonza, va retrouver la pelouse du stade TP Mazembe de Kamalondo qu'il connaît bien, puisqu'il a déjà évolué sur ce terrain pendant plusieurs saisons sous le maillot du TP Mazembe.





Son vécu sur cette pelouse pourra donc être un atout important pour l'USMA, afin de réaliser un bon résultat avant le match retour décisif prévu à Alger. À noter que ce match contre Maniema sera dirigé par l'arbitre béninois Djingo Louis Houngnandande, qui sera secondé par son compatriote Eric Aymar Ulrich Ayimavo et le Malgache Dimbiniaina Andriatianarivelo. Il faut reconnaître d'ailleurs que ce match s'annonce difficile pour les usmistes qui restent sur des résultats mitigés en championnat d'Algérie. Surtout sur le plan de l'efficacité où les joueurs n'ont pas trouvé leur grinta. Le coach sénégalais Lamine N'Diaye, très expérimenté sur les terrains du continent, revigore ses joueurs en tentant de les mettre en confiance dans cette compétition qui diffère du championnat d'Algérie. Le coach a boosté ses joueurs pour retrouver leur efficacité et leur solidarité, afin d'arracher un bon résultat de ce difficile déplacement, avant le match retour, décisif, à Alger.

Pour lui, « Il faut oublier les doutes et jouer avec détermination pour revenir du Congo avec un résultat positif, première étape vers la qualification qui reste l'objectif prioritaire pour le club. »L'adversaire congolais des Algérois traverse actuellement une période faste.

L'AS Maniema Union reste sur une série de quatre victoires consécutives, toutes compétitions confondues, et pointe à la 3e place du groupe B du championnat congolais avec 36 points, à cinq longueurs du leader, Aigles du Congo. Ces quarts de finale aller s'annoncent donc disputés pour les deux clubs algériens, qui tenteront de préserver leurs chances de qualification avant les manches retour prévues les 21 et 22 mars.

RD Congo : Raho réussit son pari avec le TP Mazembe

LE TP MAZEMBE poursuit sa belle dynamique en championnat, sous la houlette de l'entraîneur algérien Slimane Raho. Le club de Lubumbashi a signé mercredi une cinquième victoire consécutive en s'imposant largement à domicile face à la lanterne rouge, US Panda (3-0), en mise à jour du championnat congolais. Grâce à ce nouveau succès, le TPM occupe provisoirement la tête du classement avec 55 points, comptant quatre longueurs d'avance sur son dauphin, St Eloi-Lupopo. Arrivé à la fin du mois de janvier pour remplacer le technicien sénégalais Lamine Mamadou Ndiaye, parti rejoindre USM Alger, Raho (50 ans) est en train de réussir pleinement sa mission en redonnant un nouvel élan aux « Corbeaux ». Sous sa direction, l'équipe a aligné cinq victoires, un nul et une défaite, confirmant son statut de prétendant sérieux au titre. L'ancien international algérien connaît bien la maison mazembienne. Il effectue en effet son deuxième passage au club après une première expérience lors de la saison 2021-2022, lorsqu'il occupait le poste d'entraîneur-adjoint aux côtés du Français Franck Dumas.

MERCATO

Arsenal, Aston Villa... le nom d'Hadj Moussa circule en Angleterre

Alors que l'été approche, Anis Hadj Moussa apparaît de plus en plus comme l'un des joueurs susceptibles d'animer le prochain mercato, notamment en Premier League où plusieurs clubs suivent sa situation. Ces dernières heures, Arsenal, Aston Villa et Newcastle United ont été cités parmi les équipes intéressées par l'ailier algérien de Feyenoord. La réalité est toutefois différente.

Contrairement à certaines rumeurs relayées récemment, ni Arsenal ni Aston Villa ne sont actuellement positionnés sur le dossier de l'ailier algérien. Les deux clubs n'ont entrepris aucune démarche concrète pour tenter de recruter le joueur de Feyenoord. Newcastle United, en revanche, a bien étudié son profil au cours des derniers mois. Néanmoins, l'intérêt des Magpies reste très mesuré et la faisabilité d'un transfert apparaît aujourd'hui limitée. À ce stade, aucune avancée significative ne laisse penser que l'international algérien rejoindra l'un des clubs évoqués cet été. Sous contrat avec le club de Rotterdam jusqu'en 2030, Hadj Moussa pourrait néanmoins rapporter gros à Feyenoord. Le club néerlandais ne serait pas disposé à négocier un transfert en dessous des 35 millions d'euros. Auteur de 17 contributions décisives cette saison toutes compétitions confondues — 11 buts et 6 passes décisives en 33 rencontres — l'international algérien affiche une efficacité remarquée.

À cela s'ajoute une grande qualité technique : il a récemment dépassé la barre des 100 dribbles réussis, confirmant un profil offensif capable de séduire de nombreux clubs. Reste désormais à savoir quel pourrait être le prochain club d'Anis Hadj Moussa. Une éventuelle participation à la Coupe du monde pourrait également jouer un rôle important : s'il parvient à s'illustrer lorsque l'occasion lui sera donnée, sa valeur sur le marché pourrait encore augmenter



UEFA CL : Maza appliqué mais discret face à Arsenal

AUTEUR d'une prestation appliquée, Ibrahim Maza a contribué au nul décroché par son équipe sans toutefois se montrer décisif dans le dernier geste. Titulaire au coup d'envoi, le milieu offensif algérien a rendu une copie intéressante dans l'entrejeu. Opposé à Arsenal, Ibrahim Maza a démarré la rencontre avec sérieux sous les couleurs du Bayer Leverkusen, à l'occasion du huitième de finale aller de Ligue des champions de l'UEFA. Disputée à la BayArena, la rencontre s'est soldée par un score de parité (1-1) au terme d'un duel intense et équilibré. Actif dans la circulation du ballon, Maza a surtout brillé par sa propreté technique. Le jeune international algérien a affiché un excellent taux de réussite à la passe, facilitant les sorties de balle et la transition



entre la récupération et l'animation offensive. Positionné entre les lignes, il a proposé des solutions constantes à ses partenaires et participé au pressing à la perte. Son match a toutefois manqué d'impact dans la zone de vérité. Peu en situation de frappe et rarement trouvé dans des positions favorables, Maza n'a pas vraiment cadré de tir durant son temps de jeu. Un déficit d'influence offensive qui contraste avec son volume de course et son apport dans l'équilibre tactique. Remplacé à la 74e minute, l'Algérien a quitté la pelouse sous les applaudissements, laissant l'image d'un joueur discipliné et précieux dans le collectif. Le match retour, prévu à l'Emirates Stadium, s'annonce décisif pour la qualification, et Maza pourrait encore y jouer un rôle important.

Belloumi rejoue avec les Tigers

le milieu offensif algérien, Mohamed Bachir Belloumi, a fait son retour à la compétition mardi soir avec son club, Hull City. Un retour après une longue absence d'environ deux mois et demi. Sa participation, lors du déplacement à Wrexham pour la 37e journée du Championship, s'est faite sous forme de substitution, entrant en jeu à la 82e minute. Le staff technique avait choisi de ménager le joueur de 23 ans lors du précédent match contre Milwall, préférant ne pas précipiter son retour malgré la reprise de l'entraînement. L'objectif était de réintégrer Belloumi progressivement, afin de limiter tout risque de rechute. Cette entrée marque sa première apparition de l'année 2026 et met fin à une période d'inactivité qui l'avait tenu à l'écart de 15 rencontres consécutives. Objectif : la Premier League Depuis son arrivée en Angleterre, le jeune ailier a été lourdement affecté par les blessures : il avait déjà manqué huit mois la saison passée suite à une grave blessure, avant de subir sa dernière indisponibilité. L'Algérien espère désormais retrouver une continuité pour pleinement contribuer aux ambitions de Hull City. Avec cette victoire à l'extérieur face à Wrexham, Hull City consolide sa position dans la course à la montée en Premier League, occupant actuellement la cinquième place à six points du deuxième, synonyme d'accession directe. Le retour de Belloumi pourrait constituer un atout supplémentaire pour les derniers matches décisifs de la saison.

COUPE DU MONDE

L'Iran n'ira pas aux Etats-Unis

LES AUTORITÉS iraniennes ont officiellement annoncé, ce mercredi, leur position vis-à-vis de la participation de l'équipe nationale de football à la prochaine édition de la Coupe du monde de la FIFA 2026, qui doit se tenir aux ÉtatsUnis, au Mexique et au Canada avec une formule élargie à 48 sélections. Selon des propos relayés par l'agence Reuters, le ministre iranien de la Jeunesse et des Sports, Ahmed Donyamali, a indiqué que l'Iran ne prendra pas part à la compétition prévue du 11 juin au 19 juillet 2026. «L'Iran ne peut pas participer à la Coupe du monde de football 2026 après que les États Unis ont tué notre Guide suprême, Ali Khamenei», a déclaré le responsable aux médias d'État, dénonçant Washington comme un «régime corrompu» responsable, selon lui, de «l'assassinat de notre dirigeant». «Dans ces circonstances, il n'est absolument pas envisageable pour nous de faire partie d'un tournoi organisé dans ce pays», a ajouté Donyamali, faisant allusion à l'hostilité croissante entre l'Iran et les ÉtatsUnis.

Cette déclaration intervient dans un contexte de tensions régionales exacerbées, marqué par des affrontements et des frappes que Téhéran attribue aux ÉtatsUnis et à Israël depuis déjà douze jours. Les autorités iraniennes affirment que ces opérations ont causé la mort du Guide suprême ainsi que de centaines de civils, bien que ces informations n'aient pas été confirmées de manière indépendante. Selon Téhéran, le conflit s'est étendu et touche désormais plusieurs pays du MoyenOrient, contribuant à une atmosphère de crise qui dépasse le seul cadre du football.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N.I.F N°001328019020255

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°:(23/2026)

Conformément à l'article 39 de le loi N 23-12 du 05 /08/2023 fixant les règles générales du marche public et l'article 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. La Direction des Equipements Publics DE LA WILAYA DE M'SILA lance un Avis d'Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

PROJET : REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 2 AU NIVEAU DU SITE DES 705 LPL, AU POS 06 COMMUNE DE OULED DERRADJ, WILAYA DE M'SILA (CITES D'HABITAT INTEGREES 2026).

Conformément à l'article 39 de le loi N 23-12 du 05 /08/2023 fixant les règles générales du marché public et l'article 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Capacité professionnelle :

- Avoir un Certificat de Qualification et de Classification Professionnelle de catégorie **Trois (03) ou plus** qualifié dans le bâtiment comme activité principale en cours de validité.

Capacité financière : Seules les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des Trois **(03)** meilleures années sur les cinq ans dernières années : **30.000.000.00 da.**

Tout les soumissionnaires intéressé par le présent appel d'offre peuvent retirer les cahiers des charges auprès de **LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE M'SILA, Rue cherid abdelhafid 28000 m'sila**

Les offres déposées doivent être accompagnées des pièces précisées dans le cahier des charges et l'enveloppe extérieure portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°23/2026

PROJET : REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 2 AU NIVEAU DU SITE DES 705 LPL, AU POS 06 COMMUNE DE OULED DERRADJ, WILAYA DE M'SILA (CITES D'HABITAT INTEGREES 2026).

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE M'SILA
RUE CHERID ABDELHAFID ROUTE ICHBILIA M'SILA

(à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature »ou « offre technique » ou « offre financière » Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme

1/ dossier de candidature :

01 - une déclaration de candidature remplie ,datée, signée et cachetée.
02 - une déclaration de probité remplie, datée, signée et cachetée.
03-Les statuts des soumissionnaires pour les personnes morales.
04- Les statuts des soumissionnaires pour les personnes morales.

Capacité professionnelle:

- Avoir un Certificat de Qualification et de Classification Professionnelle de catégorie **Trois (03) ou plus** qualifié dans le bâtiment comme activité principale en cours de validité.

Capacité financière :

- Les bilans fiscaux de chiffre affaire moyen des Trois **(03)** meilleures années sur les cinq ans dernières années valide par les services des impôts (copie).

- C20

2/ offre technique:

01- Déclaration à souscrire rempli, datée, signée et cachetée.
02- Planning d'exécution des travaux rempli, datée, signée et cachetée

03- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé.
04- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » rempli et signé par soumissionnaire
-Liste détaillée des moyens matériels proposée (fixe et mobile) destinée à la réalisation du projet signée par le soumissionnaire justifiée par une liste délivrée par un expert d'engins de carte grise de ces engins au nom du soumissionnaire ou de l'entreprise (copie) l'assurance au nom du candidat ou de la société .
- Liste des moyens humains (fiche d'affiliation a la CNAS pour l'encadrement technique) accompagnée par les ,Certificats de diplômes (copie) .
05- Copie pour les mises à jour **(CNAS, CASNOS. CACOBATPH)** en cours de validité.

03/ offre Financier :

01 -Lettre de soumission remplie, datée, signée et cachetée.
02-Bordereau des prix unitaires rempli datés signé et cacheté.
03-Devis quantitatif et estimatif. Rempli, daté, signé et cacheté.

Remarque :

En application des dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n°15/247du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'attributaire du marché public, doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché les documents suivants :

- Copie registre commerce nouvel immatriculation.
- Dossier Fiscal et Parafiscal (Extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement, Et les mises à jour (CNASAT, CASNOS. CACOBATPH).
- Casier judiciaire N°03 du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant où du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) du soumissionnaire;
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès de l'antenne locale du CNRC lorsqu'il s'agit d'une personne morale, en cours de validité **2024 ou 2025**.

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s.il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du marché.

Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.

- Le délai de préparation des offres est fixé à **(15)** jours à compter de la première parution de l'appel d'offre .La date limite de dépôt des offres est fixée pour le dernier jour du délai de préparation des offres jusqu'au **13h30Min**. Après la première date de parution de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux et B.M.O.P.S.I le jour de dépôt des offres et l'ouverture des plis coïncide avec un jour de repos légal ou fin de semaine, la durée de préparation des offres sera prolongé le jour suivant du travail.
- Le délai de validité des offres est fixé à 90 jour + délai de préparation des offres à partir de la date de dépôt des offres .Tous les soumissionnaires sont invités d'assister à l'ouverture publique des plis le dernier jour correspondant le dépôt des offres à partir de **14 h** au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de m'sila salle des réunion.

Le Jeune Indépendant du 14/03/2026 / ANEP 2616008854

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE
DE BIR MOURAD RAIS
COMMUNE DE SAOULA
NIF N° 098842089598919 01

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIR

Conformément aux dispositions de l'article 80, 65 du décret présidentiel N° 247/15 de la 16/09/2015 portante réglementation des marché publics et délégation de service public.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Saoula informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales N°: 01/2026 paru dans les journaux quotidien "الأيام الجديدة" en date du 29/01/2026 et "jeune idépendant " en date du 02/02/2026 qui concerne le projet cité au tableau ci-dessous, et à l'issue de l'analyse des offres a donné les résultats suivants:

Projet	Entreprise	Délai	Note	Montant	Montant Corrige	OB
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET REVETEMENT ET REHABILITATION DE LA CHAUSSEE REPARTIS EN SIX LOTS						
Réhabilitation de la chaussée et aménagement de trottoir la parallele vers zoubiri boualem	SARL TRHV NIF N° : 000509080516539	5 mois	90/59	61.019.630.00 DA	57.789.930.00 DA	Moins disant
Réhabilitation de la chaussée et aménagement de trottoir lotissement lazergui	EURL TAMAOUSTE NIF N° : 001516099119552	5 mois	90/68	45.678.150.00 DA	46.273.150.00 DA	2ème position
Contruction et Réhabilitation de la chaussée et aménagement de trottoir Hai rouais 2ème tranche	ETPBH GOMAZ NIF N° : 160165300012135	6 mois	90/53.34	44.542.533.00 DA	45.881.283.00 DA	3ème position
Construction et revêtement de la chaussée cité Adda 2ème tranche	SNC CEBAT NIF N° : 002316124235991	3 mois	70/48.66	10.510.318.00 DA	10.510.318.00 DA	Moins disant
Construction et revêtement de la chaussée cité méridja coté Benai	SARL HBRH BELDI NIF N° : 001816101369619	2 mois	70/48	8.266.335.00 DA	8.266.335.00 DA	3ème position
Réhabilitation de la chaussée CEM Guechtoli vers Draa sekoum	SARL SARGO NIF N° : 001116100535230	6 semaines	90/59	4.968.250.00 DA	4.968.250.00 DA	Moins disant

Le Jeune Indépendant du 14/03/2026 / ANEP 2616008646

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'AIN TEMOUCHENT
DAIRA DE HAMMAM BOU HADJAR
COMMUNE DE HASSASNA
N° : 018 /2026 / B M / O S

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application la loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 Correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 Du 02 dhou el hidja 1946 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

Le Président de l'assemblée populaire communale de Hassasna, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis D'appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 02/2026 En date du 18/02/2026 Concernant le marché cité ci-dessous:

« Aménagement Urbain Cité 276 Logts Commune De Hassasna »

Et après analyse et évaluation des offre effectuer le 02.03.2026 selon les critères de choix figurants dans le cahier des charges, les projets est attribué provisoirement a l'entreprise suivante :

N°	Soumissionnaire retenu	Identification fiscale	Montant de l'offre	Délai d'exécution	Critère de choix
01	ETB ZEGHOUDI Nadir RUE AFGHOUL AISSA LOCAL "B" EL MALEH	179461400093157	168.828.870.00 DA	Onze (11) Mois	Qualifié technique, moins disant

Conformément à l'article 39 de la loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 Correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives et Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, les soumissionnaires contestants le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours. Dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans les quotidiens nationaux auprès de la commission des marchés, commune de HASSASNA .

Le Jeune Indépendant du 14/03/2026 / ANEP 2631004512

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Timimoun

Boulevard Premier Novembre Cité 10 Logements 1988 Timimoun

NIF : *002349089402425*

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
Après Resiliation N° : 007 /2026

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Timimoune lance une Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales **pour la Etude et suivi et réalisation et aménégement du programme de 700 logements locatifs publics 2024 à travers la wilaya de Timimoune.**

- achèvement de la Réalisation de 307/700 logements locatifs publics type 03 chambres avec différents axes et réseaux (VRD) dans la commune de Aoulef Said.

Les entreprises intéressées par le présent avis sont priées de se présenter au siège de l'office à l'adresse suivante: OPGI de Timimoune, pour retirer le cahier des charges contre paiement de dix mille dinars (10.000,00 DA) non remboursable Représentant les frais de la documentation.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Un certificat de qualification et de classification de la Catégorie (02) et plus Activité bâtiment principale ou secondaire.
CONTENU DE L'OFFRE : Les offres des soumissionnaires doivent comporter :

I. LE DOSSIER DE CONDIDATURE : ce dossier contient
1. **Déclaration de candidature** (dûment renseignée portant date, cachet et signature de l'entreprise).
2. **Déclaration de probité** (dûment renseignée portant date, cachet et signature de l'entreprise)
3. **Statut pour les personnes morales.**
4. **Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.**
5. **Documents justifiants les capacités du soumissionnaire:**

a. Copie du certificat de qualification et classification en cours de validité.
b. **Liste des moyens humains.**
c. **Liste des moyens matériels.**

II. OFFRE TECHNIQUE: ce dossier contient
1. **Déclaration à souscrire** (dûment renseignée portant date, cachet et signature de l'entreprise).
2. **Mémoire technique justificatif** (dûment renseigné portant date, cachet et signature de l'entreprise).
3. Copie des diplômes pour l'encadrement et attestation d'affiliation CNAS pour l'ensemble des employés en cours de validité.
4. **Copie des cartes grises, assurances en cours de validité pour le matériel roulant et par un PV délivré par un huissier de justice (année en cours) ou facture d'achat pour le matériel non roulant.**
5. **Planning et délai d'exécution des travaux signé et cacheté par l'entreprise.**
6. **Cahier des charges portant à sa dernière page la mention manuscrite lu et acceptée.**

III. OFFRE FINANCIERE: ce dossier contient
1. **Lettre de soumission** (dûment renseignée portant date, cachet et signature de l'entreprise).
2. **Bordereau des prix unitaires** (dûment renseigné portant date, cachet et signature de l'entreprise).
3. **Le détail quantitatif et estimatif** (dûment renseigné portant date, cachet et signature de l'entreprise).

PRESENTATION DES OFFRES CACHETEES ET SCELLEES :
Le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées cachetées, indiquant :
-La dénomination du soumissionnaire
-La référence et l'objet de la Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales
-La mention « dossier de candidature » « offre technique » ou « offre financière » selon le cas.
Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres»
Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°: 007 /2026
Etude et suivi et réalisation et aménagement du programme de 700 logements locatifs publics 2024 à travers la wilaya de Timimoune.
- achèvement de la Réalisation de 307/700 logements locatifs publics type 03 chambres avec différents axes et réseaux (VRD) dans la commune de Aoulef Said.
A monsieur : le Directeur Général de l'OPGI de Timimoune
La date limite de dépôt des offres est fixée le 10 jours, de la date de la première parution de présent avis avant 12h :00.
La commission d'ouverture et d'évaluation des offres siégera en séance publique, le dernier jour correspondant à la date limite du dépôt des offres à 14h: 00 ,les soumissionnaires sont invités à assister à la séance.
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal. La durée de préparation des offres et prorogée jusqu'au jour ouvrable a la même heure.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours+ durée de préparation des offres.

Le Jeune Indépendant du 14/03/2026 / ANEP 2616008837

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SIDI BEL ABBES

DAIRA DE SIDI LAHCEN

COMMUNE DE SIDI KHALED

NIF 098422275170910

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° 01/2026

Conformément au décret Présidentiel N°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Le président de l'assemblée populaire communal de Sidi Khaled informe l'ensemble des soumissionnaires à L'Avis d'appel d'offre avec exigence de capacité minimum N : 01/2026

Lot 01 : *Achèvement De L'aménagement extérieur et revêtement de la voirie urbaine habara COMMUNE SIDI KHALED*

Lot 02 : *Achèvement Aménagement et Revêtement en Béton Bitumineux de la cite 130 logement a sidi khaled*

Paru dans les quotidiens : (الشعب) en date du 21/02/2026et Le Jeune Indépendant

Qu'a l'issue de la séance de la commission de l'ouverture des plis et analyse des offres (ouverture des plis) le 01/03/2026 le PV N° 05

Qu'a l'issue de la séance de la commission de l'ouverture des plis et analyse des offres(la séance d'évaluation des offres)effectuée le 03/03/2026 le PV N° 05

Les projets sont attribués provisoirement aux :

N°	Désignation Des Projets	Soumissionnaires	N° D'identification Fiscale (Nif)	Note Technique	Montant Ttc	Montant Ttc Après correction	Délais	observation
01	**Lot 01 :** Achèvement De L'aménagement extérieur et revêtement de la voirie urbaine habara COMMUNE SIDI KHALED	SARL AVENIR BUILDING	000531010841726	82	14.207.060.00	14.425.060.00	02 Mois	Offre Qualifier techniquement ET MOIS DISANT
02	**Lot 02 :** Achèvement Aménagement et Revêtement en Béton Bitumineux de la cite 130 logement a sidi khaled	NASRI LARBI	153222200081117	81	5.887.526.00	5.887.526.00	75 JOURS	Offre Qualifier ' techniquement ET MOIS DISANT

N.B: *conformément au décret Présidentiel N°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,*
Les Soumissionnaires non retenues peuvent introduire leurs recours ou prés de la commission des marches de la commune dans un délai de 10Jours à compter de la 1ère date de parution du présentatifs dans les quotidiens ((الشعب)) et Le Jeune Indépendant *et BOMOP et de se rapprocher du service technique au plus tard 03 Jours pour prendre connaissance des résultats détaillés.*

Le Jeune Indépendant du 14/03/2026 / ANEP 2631004533

Xiaomi annonce discrètement un nouveau Redmi Book qui râte le coche côté CPU

Dans la torpeur estivale, Xiaomi a annoncé en Chine une mise à jour 2025 de son Redmi Book 14. Ce PC portable de 14 pouces vise avant tout la maîtrise des coûts… quitte à se contenter de processeurs que nous n'avions plus tellement vus en circulation depuis deux ans.



Sacrifier les performances pures sur l'autel de l'agressivité tarifaire, la rengaine est désormais connue au sein du catalogue Redmi, qui comportait déjà, depuis mai dernier, un Redmi Book 14 2025 « Ryzen Edition » motorisé par de « vieux » processeurs AMD Rembrandt sous architecture Zen 3+ : des CPUs lancés en début d'année 2023, et que l'on trouvait par exemple aussi sur l'Acer Nitro V15 2024. Avec la dernière « Renewed Edition » de ce même Redmi Book 14 2025, Xiaomi remet le couvert cet été, mais cette fois sous pavillon Intel, avec d'anciennes puces Alder Lake et Raptor Lake, commercialisées début 2022 et début 2023, respectivement.

Le milieu de gamme Alder Lake et Raptor Lake reprend du service

Dans le détail, ce Redmi Book 14 « réactualisé » s'équipe d'un Core i5-12450H dans sa version de base, et d'un Core i5-13420H pour la mouture la mieux équipée. Dans les deux cas, Xiaomi table sur 16 Go de mémoire vive et 512 Go de SSD, ainsi que sur un système de dissipation plutôt rudimentaire axé sur deux ventilateurs et deux caloducs.

Les deux configurations du PC profitent par contre d'un écran IPS 2,8K et 120 Hz plutôt flatteur compte tenu du placement tarifaire de ce produit, il faut l'admettre. On y retrouve par ailleurs une sélection de connectiques très honnêtes avec :

deux ports USB-C 3.2 Gen 2, une sortie HDMI 2.1 ainsi qu'une prise casque sur le flanc gauche ; et deux ports USB-A (3.2 Gen 1 et 2.0) sur le côté droit de l'appareil.

Un prix tout doux… en Chine

Commercialisé seulement en Chine à ce stade, cette nouvelle mouture Intel du Redmi Book 14 est disponible sur la boutique officielle de Xiaomi ainsi qu'au catalogue de plusieurs revendeurs locaux dont Youpin et JD.com. Pour en profiter en France, il faudra donc passer par l'import.

L'appareil a néanmoins l'avantage d'être proposé à un prix accessible : comptez 2 999 yuans (environ 360 euros HT) pour le modèle de base sous Core i5 de 12ème génération, contre 3 298 yuans (environ 395 euros HT) pour la configuration plus évoluée, axée sur le Core i5 de 13ème génération cette fois.

De quoi faire passer la pilule du recours à des processeurs objectivement datés ? Probablement.



Premières infos autour du socket AM6 d'AMD : les refroidisseurs AM5 compatibles ?

ALORS que la longévité de l'AM5 n'est pas encore en question, les premières rumeurs concernant son successeur chez AMD nous arrivent déjà et elles semblent aller dans le bon sens.

Ce n'est pas une surprise, si AMD travaille à de nouveaux processeurs pour son socket actuel, l'AM5, elle est aussi à l'œuvre sur la suite des opérations. Le socket AM6 est plus qu'en projet et tout porte à croire qu'il augmenterait le nombre de broche de 22 % pour un total de 2 100 broches.

Un socket AM6 avec « environ 2 100 broches » Bon, pas de panique, AMD n'a pas soudainement décidé de faire comme Intel en changeant de socket – donc de plateforme et de carte mère – tous les deux ou trois ans. Votre machine AM5 flambant neuve devrait encore durer.

Pour autant, inutile de se voiler la face et même si AMD a prévu de faire durer le socket AM5, elle prépare déjà la succession et – cette fois bien comme chez Intel – le nombre de broches devrait logiquement aller crescendo. Logiquement ? Oui, car le nombre de broches d'un processeur est intimement lié aux échanges qu'il sera en mesure de réaliser avec le reste de la plateforme.

Ainsi, alors que l'AM4 se contentait de 1 331 broches, AMD est passé à 1 718 points de contact en 2022 avec le lancement de l'AM5 aujourd'hui largement utilisé. Repérée par nos confrères de VideoCardz, l'information obtenue par Bits and Chips n'est pas parfaitement précise : on parle effectivement « d'autour de 2 100 broches » pour le socket AM6.

Rappelons que chez Intel, la prochaine génération de processeurs, Nova Lake, devrait utiliser un socket doté de 1954 broches, mais histoire de remettre les choses en perspective, le socket 4 introduit en 1993 pour l'arrivée des Pentium d'Intel ne comptait que 273 points de contact !

Les refroidisseurs AM5 compatibles ?

Au-delà du seul nombre de broches, Bits and Chips semble détenir des détails particulièrement intéressants pour ce socket AM6 à commencer par sa date de lancement qui devrait donc rassurer tous les usagers. En effet, le site indique « selon nos sources […] le nouveau socket AM6 devrait être commercialisé au cours de l'année 2028 quand la microarchitecture Zen 7 sera fin prête ». Pas de panique donc, nous avons au moins trois années devant nous pour profiter de l'AM5 sachant que pour l'AM4, AMD a continué à sortir de nouvelles puces après la sortie de son successeur.

L'autre bonne nouvelle – si elle venait à être confirmée par AMD bien sûr – est la question du refroidissement. Bits and Chips croit effectivement savoir que l'AM6 « sera très similaire à l'AM5 », nombre de broches mises à part. Une information complétée par un « AMD nous permettra de réutiliser les refroidisseurs que nous utilisons actuellement sur l'AM5 ».

Une habitude pour AMD qui avait déjà rendu possible le réemploi des systèmes de refroidissement socket 939 au moment du passage à l'AM4.

Pourquoi les chatbots d'IA sont de mauvais profs et comment les vrais profs peuvent en profiter

Les réponses par cœur et le manque de stimulation intellectuelle du mode Etudier et apprendre de ChatGPT m'ont fait abandonner avant même d'avoir appris quoi que ce soit. Les développeurs d'IA - et les professeurs - peuvent faire mieux. Voici ma modeste proposition.



3 points pour comprendre les limites du mode Etudier et apprendre de ChatGPT

Le mode Etudier et apprendre de ChatGPT se distingue peu du mode normal de ChatGPT.

L'utilisateur du mode Etudier et apprendre doit travailler dur pour rendre la leçon intéressante et gratifiante.

Les développeurs et les professeurs devraient néanmoins utiliser l'IA pour stimuler la curiosité des élèves.

Près de trois ans après l'apparition de ChatGPT, l'utilisation de l'intelligence artificielle a envahi non seulement le travail et les loisirs quotidiens, mais aussi le domaine de l'éducation.

Le Pew Research Center rapporte qu'un quart des adultes américains consultent un robot pour apprendre quelque chose, contre 8 % en 2023. Il est intéressant de noter que le pourcentage est d'autant plus élevé que le niveau d'éducation est élevé.

Cette hausse de l'utilisation a mis les enseignants et les professeurs dans l'embarras face à la propension des étudiants à utiliser des robots pour obtenir des réponses à des questions plutôt que de réfléchir à des problèmes de manière approfondie. Pew rapporte qu'un grand nombre d'enseignants craignent de ce fait une crise de l'éducation.

Que doivent donc faire les profs si de plus en plus de gens contournent l'éducation traditionnelle ?

Un peu plus nuancée, la revue scientifique Daedalus, dans son numéro sur les tendances en matière d'éducation, a conclu l'année dernière que "nous ne pouvons pas prédire comment l'éducation sera affectée à long terme par les grands modèles de langage (LLM). Mais ils ont la possibilité de promouvoir et de déformer les approches actuelles de l'enseignement et de l'apprentissage".

Que doivent donc faire les professeurs - et les développeurs d'IA - si de plus en plus de gens trouvent un moyen de contourner l'éducation traditionnelle ?

La réponse d'OpenAI à cette question est une nouvelle fonctionnalité introduite dans ChatGPT la semaine dernière, le mode Etudier et apprendre, que nous avons essayé. Comment j'ai utilisé le mode Etudier et apprendre pour apprendre une langue J'ai testé le mode Etudier et apprendre pour apprendre une nouvelle langue. J'ai choisi cette activité parce que j'ai déjà utilisé ChatGPT pendant un an pour essayer d'étudier des langues, ce qui m'a donné une base de comparaison. D'après mon expérience, le mode Etudier et apprendre n'ajoute que très peu de valeur à mes efforts d'apprentissage d'une langue. Les différences avec le ChatGPT classique sont mineures. Et j'ai dû faire beaucoup d'efforts pour orienter le mode Etudier et apprendre dans la bonne direction.

La leçon à tirer est claire. Comme pour tous les modèles linguistiques, vous n'en tirerez que ce que vous y mettrez. Il faut toujours créer de bons prompts, sinon on se retrouve avec quelque chose de très général et de peu intéressant, à mon avis.

C'est vrai pour le mode Etudier et apprendre comme pour les autres fonctions basées sur des modèles linguistiques.

La comparaison entre le mode ChatGPT classique et ChatGPT Etudier et apprendre

En d'autres termes, la qualité de l'apprentissage résulte de l'effort de l'élève plutôt que de la performance de l'enseignant.

À titre de comparaison, j'ai demandé au mode Etudier et apprendre de m'aider à apprendre à lire et à écrire en japonais, une langue que je ne connais pas.

Mon prompt était le suivant : "J'aimerais apprendre à lire et à écrire en japonais, même si je suis un débutant absolu !"

Les résultats du mode Etudier et apprendre ont été presque identiques à ceux du ChatGPT ordinaire. Le mode Etudier et apprendre a commencé par poser quelques questions sur la façon dont je souhaitais procéder, alors que le ChatGPT ordinaire s'est contenté de répondre en proposant un plan de cours. Dans la capture d'écran ci-jointe, le Mode Étude est à gauche, et le ChatGPT ordinaire est à droite.

Je me rebiffe contre le prof ChatGPT

Ce n'est pas une mauvaise idée de me demander comment j'aimerais procéder. Mais en tant que débutant absolu, c'est plutôt inutile parce que je ne sais rien de ce que je vais apprendre. C'est en quelque sorte la raison d'être du rôle de l'enseignant. Dans les deux cas, ChatGPT a suggéré que nous commencions par apprendre les caractères de base de l'alphabet phonétique japonais, les hiragana. Nous avons procédé ligne par ligne, en essayant de répéter les hiragana que ChatGPT me donnait. À un moment donné, il m'est apparu clairement qu'apprendre les hiragana un par un n'allait pas fonctionner. Au bout d'une demi-heure, j'ai refusé les suggestions de ChatGPT de continuer sur la même voie et j'ai demandé au chatbot de me donner de nombreux exemples de mots réels utilisant les caractères que j'avais déjà appris. Cela a commencé à m'aider à consolider ma connaissance des caractères.

"Combien y a-t-il de hiragana au total ?"

Rien de tout cela n'a beaucoup stimulé ma curiosité avec ces exercices par cœur. Pour rendre les choses plus intéressantes, j'ai demandé au mode étude : "Combien y a-t-il de hiragana au total ?"

C'était un désir de comprendre la portée plus large du sujet. Et il l'a fait uniquement parce que je l'ai demandé. La réponse de ChatGPT a été une belle explication du nombre total de hiragana. Si je n'avais pas posé la question, je n'aurais pas eu droit à une diversion aussi intéressante.

C'est exactement le but recherché. Sans ma suggestion, le robot n'a pas eu d'idées géniales sur la façon d'avancer. Le mode Etudier et apprendre repose en grande partie sur la "méthode socratique" des questions et des réponses. Cependant, dans le domaine de l'IA, l'utilisateur a souvent des questions plus intéressantes que le robot.

Pourquoi les LLM ne sont pas des enseignants très imaginatifs

Cela ne devrait pas être surprenant. Le mode Etudier et apprendre de ChatGPT a été façonné pour se conformer aux approches les plus courantes. Tous les modèles de langage ont tendance à s'en tenir à ce qui est probable, ou hautement probable. Mais n'est pas stimulant pour un apprenant.

C'est l'une des raisons pour lesquelles ChatGPT et d'autres chatbot réussissent régulièrement les tests standardisés auxquels les étudiants échouent de plus en plus souvent. Le programme maîtrise la routine, et la régurgitation d'informations apprises par cœur. Il est clair pour moi que le robot n'a pas un niveau de compréhension plus élevé qui doit lui permettre d'enseigner à quelqu'un, à savoir ce que les éducateurs appellent un curriculum.

Le problème des questions et des réponses

Un programme d'études est une compréhension de haut niveau de la manière dont les étudiants apprennent et de la façon de parcourir le matériel (documents, exemples, etc.) d'une manière qui ne se limitera pas à une simple lecture.

Dans un bon programme d'éducation, après tout, on finit par avoir plus de questions que de réponses. Bien entendu, nous, les utilisateurs, ne sommes pas non plus des experts en matière de programmes d'études. C'est pourquoi nous proposons généralement les mêmes questions : "Expliquez-moi...", "Dites-moi pourquoi..." et "Aidez-moi à apprendre X".

Pourquoi a détermination à apprendre avec ChatGPT s'est affaiblie ?

En tant qu'utilisateurs, nous sommes bloqués lorsque nous ne savons pas quoi demander ensuite. Au cours de l'année écoulée, j'ai étudié par intermittence, mais je n'ai pas utilisé ChatGPT aussi régulièrement que je le devrais si je voulais vraiment apprendre une langue.Et au fur et à mesure que la nouveauté s'est estompée, ma détermination s'est affaiblie.

Changeons notre façon de voir les chatbots pour l'éducation

Il y a là un message clair pour OpenAI. Le mode Etudier et apprendre et le ChatGPT normal sont trop façonnés pour produire une sorte de terrain d'entente dans l'échange. Et cela nuit à la façon d'amener un étudiant à poser des questions qui ouvrent leur désir d'en savoir plus.

Il y a peu d'innovation, beaucoup de plans de cours par cœur.

Il y a aussi un message pour les enseignants et les professeurs stressés. Si les étudiants se tournent vers les robots pour obtenir des réponses, et c'est certainement le cas, la bonne approche est probablement de les aider à trouver des moyens de créer plus de questions à partir du chatbot plutôt que de jouer les flics et d'essayer de les empêcher d'utiliser des robots.

Pousser le chatbot a poser des questions

Pourquoi ne pas inverser les choses ? Pourquoi ne pas aider les étudiants à pousser le robot jusqu'à ce qu'un sujet entier devienne suffisamment complexe pour que le robot revienne avec de plus en plus de questions au lieu de se contenter de fournir des réponses comme s'il s'agissait d'une autorité ?

Il pourrait même s'agir d'une activité de groupe, dans laquelle l'enseignant laisserait les étudiants prendre les devants, afin de déterminer comment ils vont pousser le chatbot dans les zones d'incertitude.

L'éducation n'est menacée par l'IA que si l'enseignant est considéré comme l'autorité finale. Si, au contraire, l'éducation est considérée comme la découverte de tout ce qu'il y a à savoir, de toutes les questions ouvertes dans un domaine d'étude, alors il n'y a aucun danger à ce que les étudiants utilisent la technologie pour soulever de plus en plus de questions.

Pourquoi porter des lunettes de sport ?



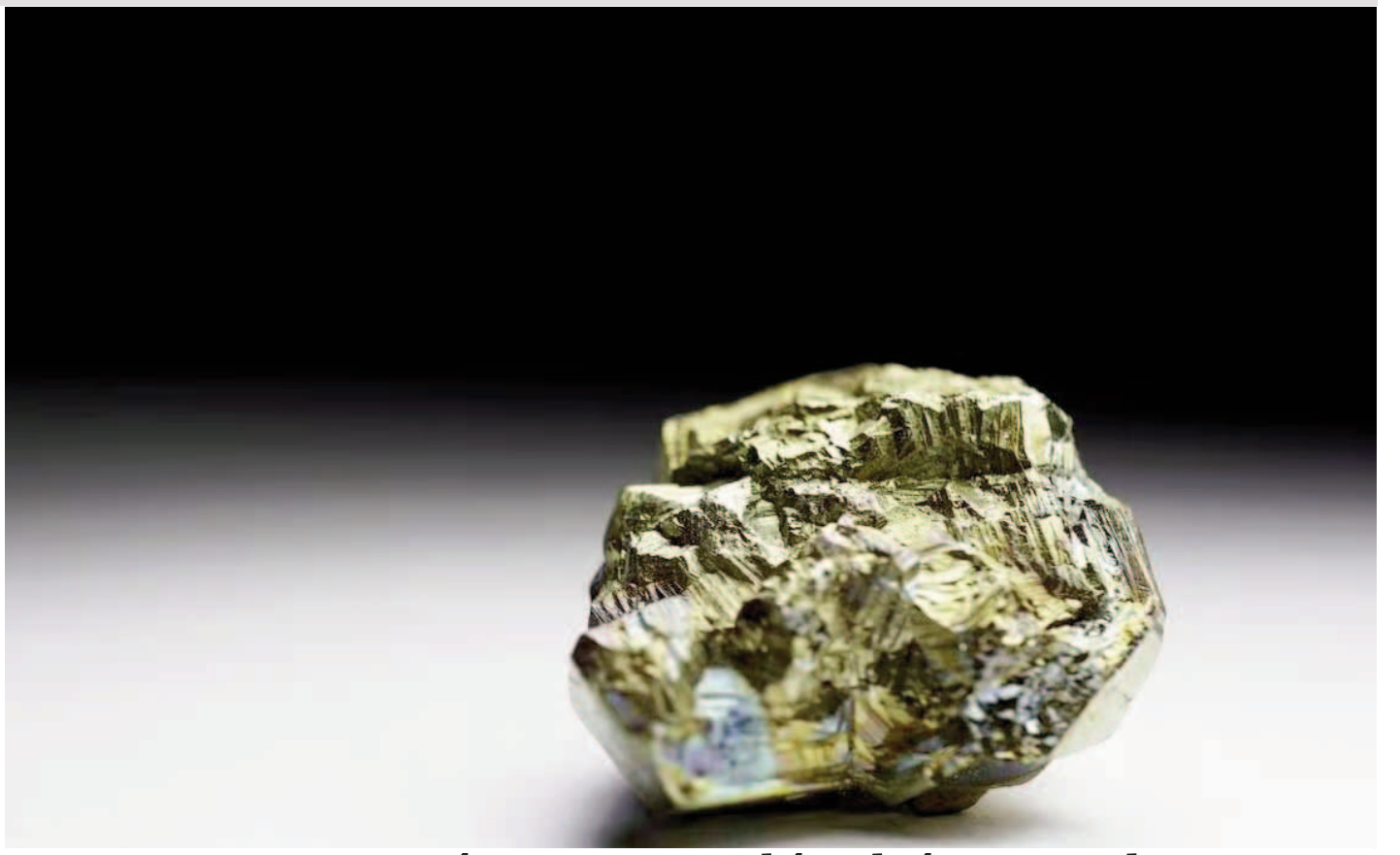
LES SPORTS exigent des efforts physiques et peuvent entraîner des situations où vous devez protéger vos yeux. Pour cela, vous avez besoin de lunettes spéciales pour pouvoir pratiquer ces activités en toute sécurité. Voyons maintenant les raisons pour lesquelles vous devez les porter.

Qu'est-ce qui différencie les lunettes de sport aux lunettes standards ?
Ces deux types d'accessoires consistent à protéger vos yeux. Toutefois, il y a des points qui peuvent les individualiser. Les lunettes de sport garantissent efficacement la couverture de vos yeux. Elles permettent d'éviter tout risque de blessures. Elles jouent aussi un grand rôle de défense contre les ultraviolets à l'aide de leurs verres particuliers.
De plus, elles sont très faciles à porter, car elles sont plus légères que les lunettes classiques. Sachez également que les matériaux utilisés sont vraiment flexibles et peuvent résister à différents chocs.
D'ailleurs, pour avoir une lunette de sport de vue qui vous convient, vous pouvez demander l'avis des professionnels ou d'un médecin.

Pourquoi protéger les yeux pendant des activités sportives ?
Vous devez avoir une bonne vue pour pouvoir pratiquer du sport. En outre, cela influence vos succès, c'est pourquoi vous devez utiliser des lunettes de protection. Portez alors des accessoires qui s'adaptent aux conditions extérieures comme la lumière, la chaleur ou le vent.
Cela permet de prévenir la sécheresse oculaire, en particulier lors d'activités nécessitant de garder les yeux ouverts pendant une longue période. En outre, elles les protègent d'une affection liée à divers symptômes, tels que les allergies ou le tabagisme. En fait, ces lunettes offrent une meilleure protection, que l'on fasse de l'exercice dans l'eau, en se protégeant d'éventuelles bactéries, ou à l'extérieur, en évitant d'être frappé dans l'œil par la balle d'un sport de raquette, par exemple.
Les lunettes de sport sont devenues en vogue. Vous pouvez choisir la monture et la couleur qui vous convient pour perfectionner votre apparence. Elles sont aussi très confortables et faciles à porter.
En effet, ils possèdent des parties réglables qui peuvent être ajustées à la forme de votre visage afin qu'ils ne glissent pas pendant les exercices. De plus, elles ne nécessitent pas beaucoup d'entretien, ce qui permet d'économiser du temps et de l'argent et de les utiliser pendant des années.
En général, elles sont capables de protéger vos yeux et de résister à l'usure. Ils facilitent également
la mobilité et garantissent la performance.

Comment choisir les bonnes lunettes de sport ?
Avant d'en acheter, déterminez quel sport vous allez pratiquer. Après, estimez votre budget et faites des comparaisons au niveau des prix et de la qualité du produit.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



Les « pierres précieuses » dérobées par les cambrioleurs étaient en fait… les calculs rénaux du propriétaire

Le butin très particulier de ce cambriolage d'une maison de Pordenone, au nord de Venise (Italie), prête à sourire. En pensant faire main basse sur des pierres précieuses cachées dans une petite boîte, les visiteurs du soir sont repartis avec des « cailloux » particulièrement intimes, mais sans la moindre valeur pécuniaire…

C'est ce qui s'appelle une erreur de « calculs »… Dimanche soir, deux cambrioleurs se sont introduits dans une maison de Pordenone, une ville d'environ 50 000 habitants située au nord de Venise (Italie). Probablement surpris par le retour du propriétaire, ils sont repartis précipitamment avec un peu de monnaie étrangère et une boîte contenant ce qu'ils imaginaient sans doute être des pierres précieuses…

« Nous ne gardons ni bijoux ni argent à la maison »

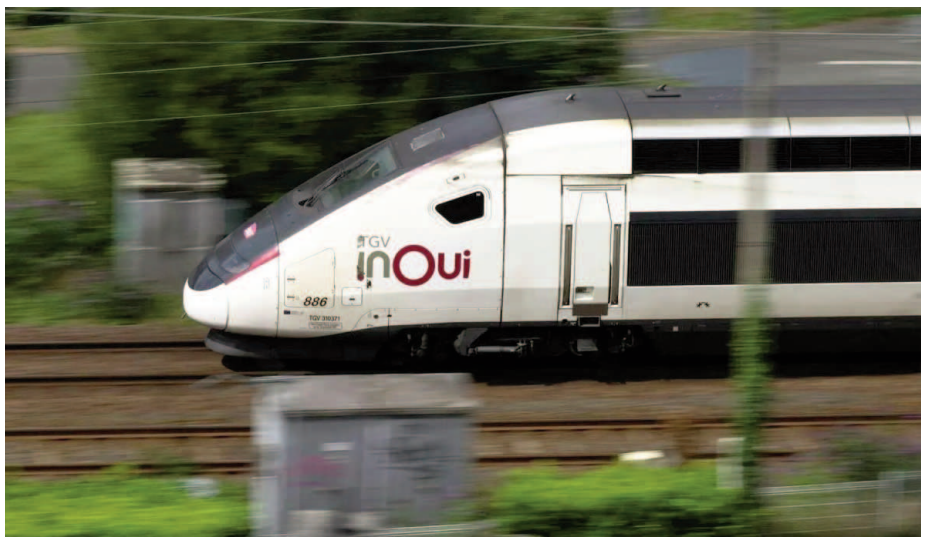
Les deux visiteurs du soir sont passés par la terrasse pour s'introduire dans la maison. Ils ont retourné une bonne partie du logement, mais n'ont dans un premier temps trouvé aucun objet de grande valeur. « Nous ne gardons ni bijoux ni argent à la maison, justement pour éviter ce genre de mésaventure », explique – au Messaggero Veneto – Giuseppe Ragogna, la victime de ce cambriolage mémorable. Le duo a tout juste fait main basse sur de la menue monnaie : « Ils n'ont trouvé que quelques pièces et billets – des dollars et des livres – que j'avais ramenés de mes voyages, mais cela ne devait pas représenter plus de 150 € ».

Visiblement surpris par le retour du propriétaire, les intrus ont pris la poudre d'escampette en cassant un carreau pour s'enfuir. Avant de partir, ils avaient toutefois pris soin d'emporter avec eux une petite boîte contenant ce qu'ils imaginaient sans doute être leur pièce maîtresse de la soirée. À l'intérieur : des cristaux aux allures de « pépites ».
Aux yeux de cambrioleurs n'ayant pas fait médecine, il aurait pu s'agir de pierres précieuses. Mais ces cailloux-là étaient en fait d'un genre très particulier : « J'avais conservé les calculs rénaux que je venais de faire analyser dans une petite boîte. Ils ont dû penser qu'ils avaient une certaine valeur », explique le propriétaire.

Si Giuseppe Ragogna se délecte de cette anecdote, il assure avoir toutefois avoir déposé plainte.

Maine-et-Loire

« 31 ans que ce son n'avait pas résonné » : pour la première fois depuis 1995, un TGV a traversé ce village



POUR la première fois depuis 1995, des trains ont traversé, le mercredi 18 février 2026, le passage à niveau de Savennières, près d'Angers (Maine-et-Loire). Un événement qui peut surprendre. On vous explique. « Trente et un ans que ce son n'avait pas résonné à Savennières », écrit le maire de la commune, ce mercredi 18 février 2026, sur le réseau social Facebook. Pour Jérémy Girault, cela méritait bien une vidéo.
« Trente et un ans que ce son n'avait pas résonné à Savennières », écrit le maire de la commune, ce mercredi 18 février 2026, sur le réseau social Facebook. Pour Jérémy Girault, cela méritait bien une vidéo.
Dans cette commune près d'Angers (Maine-et-Loire), le passage à niveau était fermé depuis 1995, année de l'une des dernières grandes crues de la Loire.
« D'ici là, soyez prudents lors de vos traversées »
Ce dernier a dû être remis en fonction avec la montée des eaux actuelle pour éviter des dégâts sur la structure du pont : ce souterrain qui a été construit pour faire passer les véhicules, dont la trémie reçoit actuellement une forte pression.
Le passage à niveau restera ouvert « jusqu'à ce que le niveau de la Loire redescende », précise le maire, toujours sur Facebook. D'ici là, soyez prudents lors de vos traversées. »
Courrier des lectrices et des lecteurs.
« Dans les années 1980, alors que je travaille comme bagagiste à la gare de La Baule-Escoublac, un client me donne un billet de 100 francs pour régler une facture. Il part en oubliant sa monnaie… »

Un territoire migre de 2 cm chaque année, et cela inquiète les géophysiciens

Des scientifiques ont récemment observé des déformations du Groenland, qui migre progressivement vers le nord-est chaque année. Les contractions et expansions de l'île pourraient avoir de profondes répercussions sur notre planète.



De nouvelles îles voient le jour au Groenland, en partie à cause du changement climatique

Près avoir traversé plusieurs ères d'accumulation et de fonte des glaces, le Groenland se déplace désormais de 2 centimètres vers le nord-est chaque année, s'étirant par endroits, et se contractant à d'autres, affirme une étude de la Technical University of Denmark (DTU).

Augmentation glaciale au sommet, diminution en bas

Pour constater ce phénomène, une équipe internationale de chercheurs a analysé le déplacement de 58 points GPS spécifiques sur l'île, sur plus de 20 ans. Le résultat est la mesure la plus précise des mouvements du Groenland jamais établie.

"La glace qui a fondu ces dernières décennies a poussé le Groenland vers l'extérieur et provoqué un soulèvement qui a agrandi sa surface vers le nord-est", explique le géophysicien Danjal Longfors Berg à ScienceAlert. "Et en même temps, de l'autre côté, le Groenland se contracte vers l'intérieur à cause de changements préhistoriques dans des masses de glace, qui sont liés à la dernière ère glaciaire".

La navigation bouleversée

L'apparition ou la disparition de telles quantités de glace de la surface de la Terre pourraient entraîner des changements significatifs pour notre planète. Au-delà des conséquences pour la biodiversité, certaines études mentionnent le réveil de volcans auparavant cachés et endormis, ainsi qu'une hausse des émissions de méthane, à cause de la végétalisation de ces régions jusqu'alors enneigées.

Les changements de forme du Groenland redéfiniront également la navigation dans les eaux de l'Atlantique Nord, l'île se déplaçant littéralement sur les cartes.

Alors que la glace disparaît aussi bien au pôle Sud qu'au pôle Nord, les travaux sur les mouvements du Groenland sont essentiels pour comprendre la façon dont la planète répond aux effets continus du changement climatique.

Les microplastiques altèrent la capacité des océans à absorber le dioxyde de carbone de la Terre



LES OCÉANS sont indispensables dans l'absorption du dioxyde de carbone, jouant ainsi un rôle primordial dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, cette action est aujourd'hui menacée par la présence, toujours plus importante, de microplastiques. Explications.

Une menace climatique cachée. Des chercheurs de Chine, de Hong Kong, du Pakistan et des Émirats arabes unis s'inquiètent des conséquences de la présence des microplastiques, des particules de plastique de moins de 5 mm, dans les océans. Dans leurs travaux publiés dans le Journal of Hazardous Materials: Plastics, ils constatent que les microplastiques "altèrent la capacité des océans à absorber le dioxyde de carbone". Pourtant, ce processus est défini comme "crucial" pour permettre la régulation de la température de la Terre.

La présence de ces microplastiques est liée à l'omniprésence des plastiques dans les produits du quotidien mais aussi à certains secteurs d'activité comme la pêche. Selon un rapport de l'ONU publié en 2025, "la production annuelle de plastique dépasse 400 millions de tonnes, dont la moitié est destinée à un usage unique et moins de 10 % sont recyclées". Les projections indiquent que, sans intervention, la production annuelle de plastique pourrait tripler d'ici 2060.

Ces derniers rappellent que "si l'utilisation intensive des plastiques a apporté des avantages considérables à la société, leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie est devenu une préoccupation croissante". Les chercheurs s'inquiètent notamment de la forte présence de microplastiques dans les profondeurs océaniques, les sources d'eau douce, l'air, le sol ou encore sur la glace arctique.

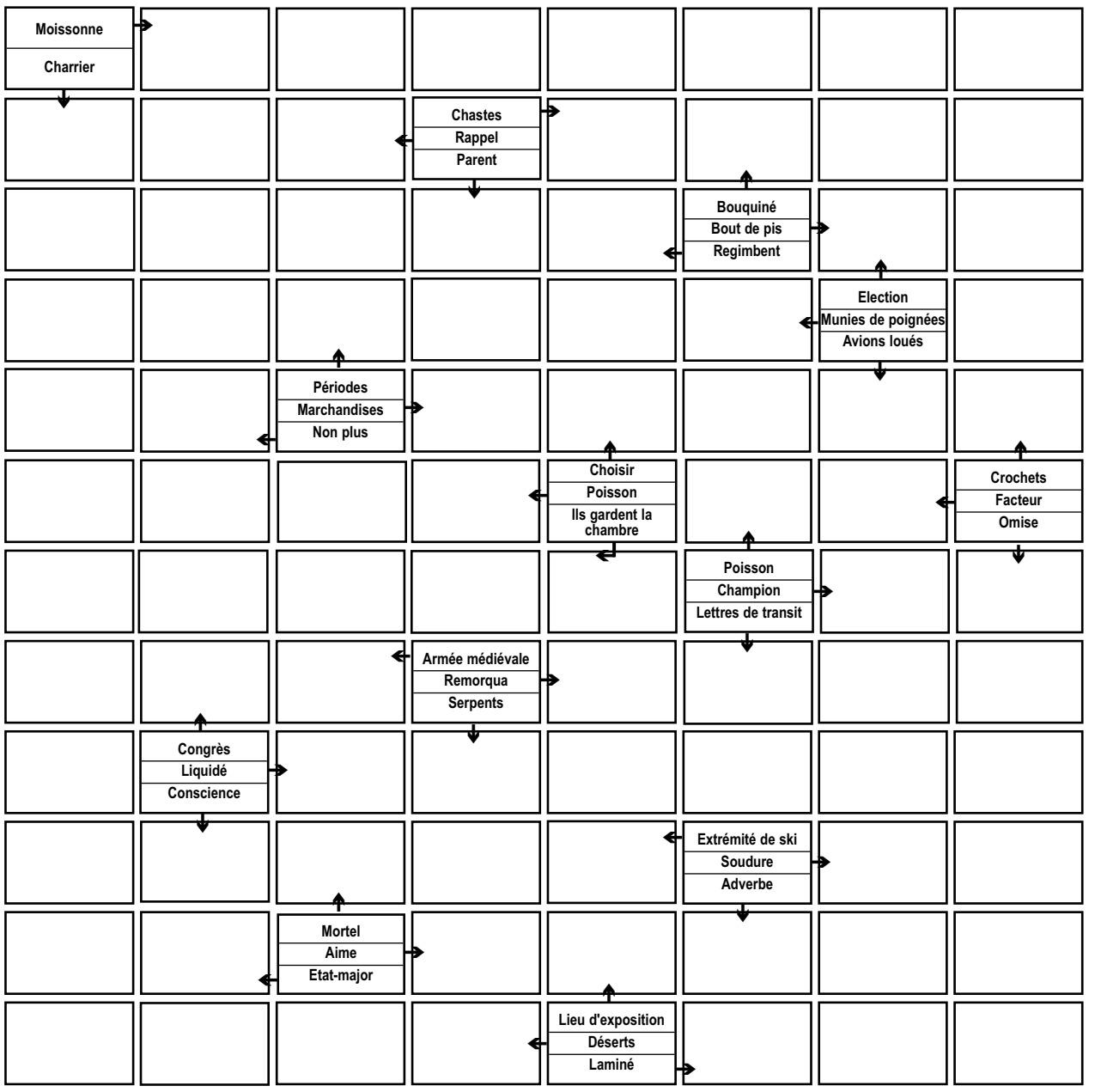
Quelles sont les conséquences des microplastiques sur l'absorption du dioxyde de carbone par les océans ?

Le point de départ de ces travaux se trouve dans les lacunes sur les conséquences des microplastiques sur les océans. "On ignore actuellement dans quelle mesure les microplastiques affectent le changement climatique, la santé des océans et les systèmes associés", reconnaissent les chercheurs. Pour tenter de combler ces lacunes, ils ont donc étudié 89 études publiées dans des revues scientifiques et évaluées par des pairs sur "les effets multiformes des microplastiques sur la santé des océans et le changement climatique".

Les chercheurs ont constaté que les microplastiques "interfèrent avec la capacité de l'océan à absorber le dioxyde de carbone, un processus essentiel à la régulation de la température terrestre". Dans un communiqué, le Dr Ihsanullah Obaidullah, professeur agrégé en technologies intégrées de traitement de l'eau à l'université de Sharjah explique : "les microplastiques perturbent la vie marine, affaiblissent la 'pompe biologique à carbone' et libèrent même des gaz à effet de serre lorsqu'ils se dégradent".

Dans leurs travaux, les chercheurs détaillent la façon dont les microplastiques interfèrent dans le pompage biologique du carbone par les océans. Selon les auteurs, "les microplastiques interfèrent avec ce processus en réduisant la photosynthèse du phytoplancton et en altérant le métabolisme du zooplancton".

Mots fléchés n° 2441



SOLUTION MOTS FLECHES N° 2440

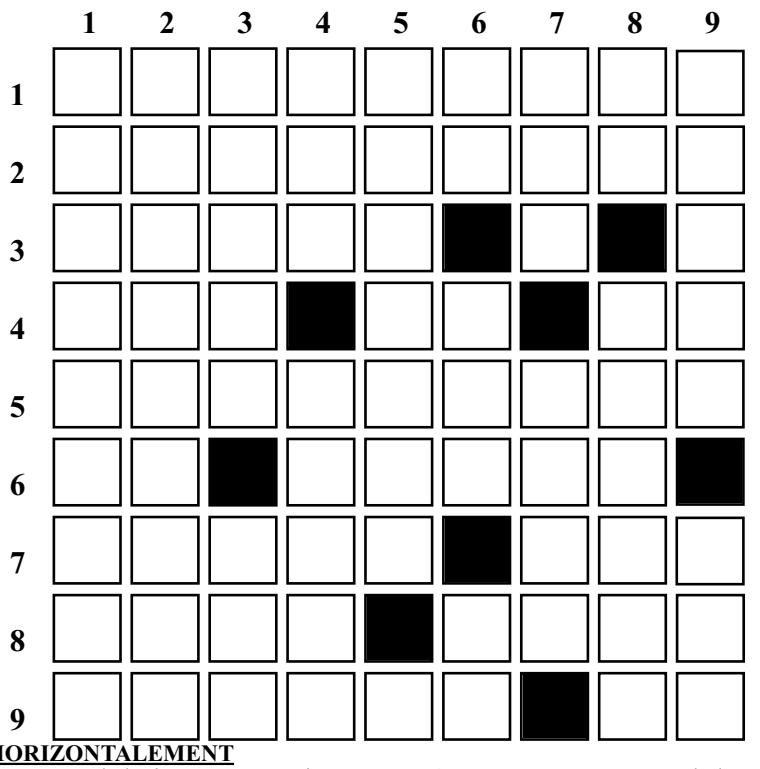
Horizontalement

- MORDONS
PARA - BIO
ENERGIES
NIGER - CI
EGO - EPEE
TANGER - S
RN - URES -
ACES - TAS
TEL - FETA
I - UNIRAI
OP - OS - NE
NUEE - LES

Verticalement

- PENETRATION
MANIGANCE - PU
OREGON - ELU - E
RARE - GUS - NOE
D - GREER - FIS -
OBI - PRETER - L
NIECE - SATANE
SOSIES - SAIES

Mots croisés 9/9 n° 2441



HORIZONTALEMENT

1. Manque de logique - 2. Incertaines - 3. Sensées - 4. Terre en mer - Symbole chimique - Cris de surprise - 5. Réduction accordée - 6. La matinée - Conducteur patient - 7. Chapeaux - Vieux supplice - 8. Possessif - Traîneau - 9. Expérimente - Liaison.

VERTICALEMENT

1. Extraordinaire - 2. Gloutonneries - 3. Réelles - Ingurgités - 4. Homme de réserve - Cacha - 5. Demeurons - 6. A payer donc - Pas elle - Largeur de tissu - 7. Préfixe d'égalité - Rassasié - 8. Règle à suivre - Passionné - 9. Au bout de l'hameçon - Balle de service.

SOLUTION N° 2440

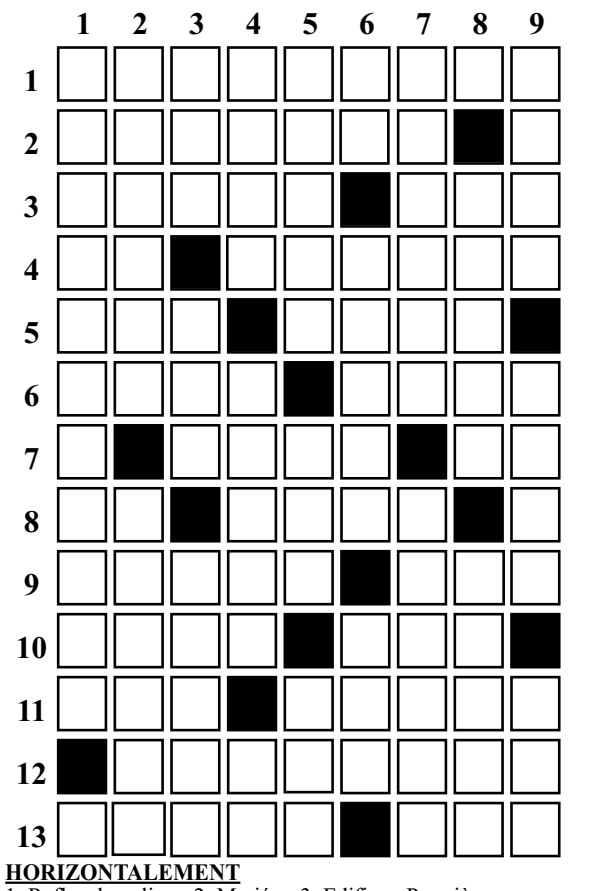
Horizontalement

ACCENTUAI
FRATERNEL
FILA - EIRE
ABIMES - AU
IL - ANSE - S
SETS - ANP -
SUA - PUNIE
ER - SITUER
ESAU - AIDE

Verticalement

AFFAISSEE
CRIBLEURS
CALI - TA - A
ETAMAS - SU
NE - EN - PI -
TRESSAUTA
UNI - ENNUI
AERA - PIED
ILEUS - ERE

Mots croisés 9/13 n° 2441



HORIZONTALEMENT

1. Rafles de police - 2. Mariée - 3. Edifies - Première personne - 4. Terme d'alternative - Tumultes - 5. Aéroplane - Produit de vers - 6. Poitrine - Etat d'Asie - 7. Marque de privation - Petit cube - 8. Terme d'une ruée - Sans lumière - 9. Alourdi - Beau parleur - 10. Soutien - Enchaîna - 11. Pillage - Instrument de cow-boy - 12. Meuble d'église - 13. Bien là - Navire médiéval.

VERTICALEMENT

1. Désorientés - 2. Partie du corps - Publicité tapageuse - 3. Ballot - Inséré - Grand faucon d'Europe - 4. Pataquès - Huppé - Sujet de ragot - 5. Ouïes du violon - Patriarche biblique - Près de - 6. Devenu mortel - Gâté - Palefrenier - 7. Déposant - Fruit à pépins - 8. Cours d'eau - Ennuyée - 9. Planches aux pieds - Cracheur italien - Marque de soulagement.

SOLUTION N° 2440

Horizontalement

PROSPECTA
RESTAURER
OCEAN - ALE
VU - DEVIES
ELBE - UNS -
RER - CET - E
BRUGES - EN
E - TAC - ART
- CALIBREE
ALLO - EDIT
NAINJAUNE
TISSER - TE
IRE - UNIES

Verticalement

IPROVERBE -
ANTI
RECULER -
CLAIR
OSE -
BRUTALISE
STADE -
GALONS -
PANE -
CECI - JEU
EU - VUES -
BEARN
CRAINT -
ARDU - I
TELES -
EREINTE
ARES -
ENTETEES

SODUKU 170

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

4				8			3	9
8						7		
	1		4		7			
		4		3		6		
2	5		7		1			8
		1				4	7	
			9		8		6	
		9		7				
	3							7

SOLUTIONS

1	5	2	4	3	9	8	7	6
7	8	6	2	5	1	3	9	4
9	3	4	6	7	8	5	2	1
4	9	3	7	8	5	6	1	2
2	6	1	3	9	4	7	5	8
5	7	8	1	2	6	9	4	3
8	1	7	9	4	3	2	6	5
6	2	5	8	1	7	4	3	9
3	4	9	6	5	2	1	8	7

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE

WILAYA DE MASCARA

ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPECIALISE «Mère et enfant » DE MASCARA

N° /2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIREAPPEL D'OFFRESOUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°04/2025

Conformément aux dispositions de l'article 65 ,72 et 82 du décret Présidentiel n°15-247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. L'établissement hospitalier spécialisé « mère et enfant » de Mascara informe les soumissionnaires ayant participé à **Appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N°04/2025** relatif à **Approvisionnement En Produits Pharmaceutique et Autres Produits Destinés à la Médecine Humaine pour l'année 2026**, Publiée dans quotidiens suivant :**(En Français) Jour Indépendant le 11/02/2026**, **(En arabe) الجزائر الجديدة le 11/02/2026**

Qu'a l'issue d'évaluation des offres techniques et financiers, les lots d'avis d'appel d'offre 04/2025 sont attribués comme suites.

N°	Attributaire provisoire	Note technique	Note Financière	Montant de l'offre financière après en correction TTC	OBS
1	EURL PARACOME TLEMCEN NIF : 002013026560490l3001	100/100 Points	Moins disant	Lot N°1 : approvisionnement de consommable Médico-chirurgical MIN : 1 490 579,72 DA MAX : 1 871 649,85 DA	
2	SOCOTHYD BOUMERDES - ISSER NIF :099935072289466	100/80 Points	Moins disant	Lot N°2: approvisionnement d'article de pansement MIN : 2 992 473,01 DA MAX : 3 708 089,39 DA	
3	EURL RIADH PHARM-CHLEF NIF:099802090229523	100/80 Points	Moins disant	Lot N°3: approvisionnement des antiseptiques MIN : 482 148,00 DA MAX : 711 052,00 DA	
4	SARL VMCM TLEMCEN NIF :000113026269883	100/100 Points	Moins disant Offres Unique	Lot N°4 : approvisionnement des abords parentéraux MIN : 4 474 721,90 DA MAX : 5 427 905,35 DA Lot N°7: approvisionnement de réactifs consommable de laboratoire MIN : 4 687 968,85 DA MAX : 5 933 662,39 DA	
5	HYGIMED SPA ALGER NIF:000616097375008	100/70 Points	Moins disant	Lot N°5 : approvisionnement de consommable non tissu MIN : 1 459 356,50 DA MAX : 2 092 615,00 DA	
6	EURL CLEAN LAB MOSTAGANEM NIF:002327078424605	100/100 Points	Moins disant	Lot N°6: approvisionnement des films radio MIN : 593 929,00 DA MAX : 1 187 858,00 DA	
7	SARL RAYANOX ORAN NIF:001131011239513	120/120 Points	Moins disant	Lot N°8: approvisionnement en fluides médicaux MIN : 2 771 212,50 DA MAX : 3 728 865,00 DA	

Les autres soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent à se rapprocher des services de l'E.HS Mère et enfant de Mascara dans les trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication de cet avis dans les administrations publique, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication. Auprès de la commission de recours compétente.

Le Jeune Indépendant du 14/03/2026 / ANEP 2631004542

PUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT

Lotissement Said Hamdine Bir Mourad Rais –ALGER

N° Identification Fiscale: 000016001405697

A. A. D. L

AGENCE REGIONALE D'ORAN

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION VENTE –AADL 03 TRANCHE 185 000 LOGEMENTS

ZONE N°01

Avis D'Attribution Provisoire De Marché

DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N°03/DR ORAN /AADL /2026/ DU 20/01/2026

Conformément aux dispositions des articles 65,82 et 160 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et en application des dispositions de la Loi n° 12-23 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'Agence Nationale de l'Amélioration et du développement du logement (AADL), Direction régionale Oran, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre N°03/DR ORAN/AADL /2026 du 20/01/2026 , relatif à **La Réalisation DE 1000/4200 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX À USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » AU SITE 01 (HPC 36 , HPC 37 , HPC 38)AU POLE URBAIN AHMED ZABANA, COMMUNE DE MESSERGHINE , WILAYA D'ORAN** ,Que ce dernier a donné lieu au résultat suivant :

Désignation	Attribution provisoire du marché	Montant de la soumission (Attribué) DA/TTC	Note Technique /100 Points	Critère de choix	Délai (Mois)
La Réalisation DE 1000/4200 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX À USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » AU SITE 01 (HPC 36 , HPC 37 , HPC 38)AU POLE URBAIN AHMED ZABANA, COMMUNE DE MESSERGHINE , WILAYA D'ORAN	SARL EL BAYRAK CONSTRUCTION NIF 000948016287336	4 697 536 040,00	92	Le seul soumissionnaire pré-qualifié techniquement et dont l'offre financière est avantageuse	24 Mois

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se présenter au niveau de la direction Régionale AADL –ORAN sise à la Cité AADL 1377 logements - Bloc 23 - Face USTO - Oran dans les trois jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux (écrite ou électronique) ou dans le BOMOP ou Portail électronique.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville et de l'aménagement du territoire sise à AIN ALLAH – DELY IBRAHIM -Alger qui suivent la date de la parution du présent avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux (écrite ou électronique) ou dans le BOMOP ou Portail électronique.

Si les dates limites sus –indiquées coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, elles sont prorogées au jour ouvrable suivant.

Le Jeune Indépendant du 14/03/2026 / ANEP 2631004718

REPUBLIQUE ALGERRIENNE DFEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MOSTAGANEM

DAIRA D'AIN TEDELES

COMMUNE DE SOUR

NIF : 096327089000234

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant la 16/09/2015 Portant réglementation des marchés publics des délégations de service public, Le président de l'assemblée populaire communale de la commune de Sour, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'appel d'offre nationale ouvert avec exigence des capacités minimales n°01/2026 publie au journal EL ALGERIE du 26/01/2026 le 1er parution , relative au projet sous cité, qu'à l'issus de l'analyse et le jugement des offres technique et financière, les conventions a été attribué à titre provisoire comme se suit :

Projet	L'ENTREPRISE	Note technique	Montant en TTC (DA)	Délai	OBS
-Réalisation et Rénovation réseau AEP et séparé en deux lots : •Lot 01 : Rénovation réseau AEP au douar KESSASSRA 02 accoté douar HDAIDIA	Lot n° 01: SARL MASTER CONSTRUCTION NIF : 002327078480390	100/75	6..525.662 ,50DA	60 jours	Moins disant
•Lot 02 : Réalisation du Réseau AEP au douar MENANDA	Lot n° 02: SARL TALMET HYDRAULIQUE NIF : 000744076407592	100/60	2.966.670,00 DA	45 jours	Moins disant

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, est invités à se rapprocher des services de la commune, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats.

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché, peut introduire un recours, auprès de la commission communale des marchés.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans la presse, auprès de la commission communale des marchés, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Jeune Indépendant du 14/03/2026 / ANEP 2631004480

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 05:08 | 12:38 | 16:01 | 18:35 | 19:59 | 05:13 | 12:43 | 16:05 | 18:40 | 20:03 | 05:27 | 12:57 | 16:20 | 18:54 | 20:17 | 05:22 | 12:48 | 16:12 | 18:46 | 20:05 | 05:34 | 13:04 | 16:27 | 19:01 | 20:24 | 05:39 | 13:09 | 16:31 | 19:06 | 20:29 | 05:43 | 13:12 | 16:35 | 19:09 | 20:32 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8441 – SAMEDI 14 MARS 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	19°	10°
Oran	18°	11°
Constantine	18°	3°
Ouargla	24°	9°

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE

La date d'application annoncée

Après des mois d'attente et d'interrogations, les retraités viennent d'être fixés sur la date d'application de la revalorisation de leurs pensions. C'est le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saïhi, qui l'a annoncé avant-hier, lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale.



Les retraités enfin fixés.

Abdelhak Saïhi a précisé que cette augmentation entrera officiellement en vigueur à partir du 1er mai prochain. Les retraités devraient donc patienter encore quelques semaines avant de percevoir leurs pensions revalorisées.
L'annonce du ministre intervient à un moment où les syndicats des retraités et des associations n'ont cessé d'interpeller le gouvernement sur la date d'application de cette augmentation des pensions. Un vent d'inquiétude a soufflé parmi les retraités qui n'arrivaient pas à expliquer le retard de la revalorisation des pensions. Un retard qu'ils jugent «incompréhensible ou injustifié».
Cette augmentation avait été décidée en décembre dernier, lors d'un Conseil des ministres, par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Une mesure qui prévoit une revalorisation des pensions à hauteur de 10 % et une autre de 5 % pour une autre catégorie des retraités dont la pension est supérieure à 50 000 DA. La décision a été prise dans le cadre de la politique sociale de l'Etat visant à protéger et améliorer le pouvoir d'achat des citoyens retraités, dont le nombre dépasse actuellement les trois millions et demi de personnes. La mesure inscrite dans le programme présidentiel vise également à soutenir les catégories les plus vulnérables de la société face aux mutations économiques, à l'inflation dans les marchés et aux augmentations des coûts de la vie. Il convient de souligner qu'en 2023, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné une révision annuelle, le 1er mai de chaque année, des pensions de retraite. La mesure a été prise dans le cadre de l'amélioration continue du niveau de vie des citoyens, et en plus des majorations précédentes décidées au profit des retraités. La revalorisation annuelle, à compter du 1er mai, des pensions et allocations de retraite, est de 5 % pour la catégorie bénéficiant d'une allocation ou d'une pension égale ou inférieure à 20 000 DA, de 4 % pour la catégorie dont la pension ou l'allocation est supérieure à 20 000 DA et égale ou inférieure à 50 000 DA, et de 3 % pour la catégorie dont la pension ou l'allocation est supérieure à 50 000 DA.
L'an dernier, au mois de mai, cette majoration n'a pas été appliquée pour des raisons encore inconnues.

Hachemi B.

SITEV MOSCOU 2026

L'Algérie dévoile ses trésors touristiques

L'ALGÉRIE renforce sa présence sur la scène touristique internationale en participant à la 32e édition du Salon international du tourisme et des voyages (SITEV) à Moscou. Du 11 au 13 mars, le pays mettra en avant ses richesses culturelles, naturelles et sahariennes pour séduire le marché russe, considéré comme l'un des plus importants émetteurs de touristes dans le monde.
Cette présence s'inscrit dans le cadre du plan d'action de l'Office national du tourisme (ONT) visant à promouvoir la destination Algérie sur les marchés internationaux. Considéré comme l'un des salons touristiques spécialisés majeurs à l'échelle mondiale, le SITEV constitue également une plateforme pour renforcer les partenariats, explorer des opportunités d'investissement et favoriser l'échange d'expertises entre acteurs du secteur. La participation de l'Algérie revêt une importance stratégique, en raison du poids du marché russe, l'un des plus grands émetteurs de touristes au monde, doté d'une forte capacité de dépense. L'intérêt croissant des visiteurs russes pour des destinations authentiques, hors des circuits traditionnels, offre à l'Algérie l'occasion de se positionner comme une destination distinctive. Selon un communiqué de l'ONT.
Le stand algérien réunira plusieurs opérateurs nationaux et sera équipé des moyens nécessaires pour promouvoir efficacement le produit touristique du pays. Un focus particulier sera mis sur le patrimoine culturel, avec l'exposition de modèles de céramique artistique, permettant aux visiteurs de découvrir les étapes de fabrication et d'apprécier la richesse artisanale algérienne.
Cette participation mettra en lumière les multiples potentialités de l'Algérie, combinant atouts naturels, culturels et civilisationnels, avec un accent sur le caractère saharien unique des régions du Sud, un produit touristique authentique susceptible de séduire le public russe.
Lors de la précédente édition, le salon avait accueilli plus de 1008 exposants issus de 72 pays, ainsi que 16427 visiteurs, confirmant la place internationale de premier plan qu'occupe cet événement dans le secteur touristique.

Rim Boukhari

ANP

Quatre terroristes éliminés à Tébessa

QUATRE terroristes ont été abattus, et quatre pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov ainsi qu'une quantité de munitions ont été saisis, lors d'une embuscade menée par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) dans le secteur militaire de Tébessa, dans la nuit du jeudi 12 mars. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).
Selon le communiqué, cette opération s'inscrit dans le cadre des instructions du Haut Commandement de l'ANP visant à garantir la sécurité et la quiétude des citoyens, notamment durant le mois béni de Ramadhan, et à poursuivre les actions de lutte antiterroriste. Elle a été rendue possible grâce à l'exploitation efficace des renseignements fournis par les services de sécurité de l'armée.
Le MDN rappelle qu'une précédente opération, menée le 1er mars 2026 dans la forêt de Zeddine, dans le secteur militaire de Ain Defla, s'était soldée par la neutralisation de deux terroristes et la récupération de deux pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov et d'une quantité de munitions.

S. N.

INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Un plan quinquennal pour booster la création

LE PREMIER ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé mercredi une réunion du Conseil interministériel dédiée à l'examen de la stratégie nationale du cinéma pour la période 2026-2030, a indiqué avant-hier un communiqué des services du Premier ministre. Cette stratégie constitue « un document de référence s'appuyant sur les engagements du président de la République et traduisant concrètement ses orientations «, précise le communiqué. Elle s'appuie également sur « la vision intellectuelle et pragmatique portée par le président de la République lors des Assises nationales du cinéma, tenues les 19 et 20 janvier 2025, ainsi que sur les conclusions de ces dernières «. Le document se veut « fondé sur une approche globale, considérant le cinéma comme un projet national où se croisent les dimensions culturelle, économique, d'investissement, financière, communicationnelle et diplomatique «. Il ambitionne de jeter les bases d'» une industrie cinématographique moderne et compétitive, répondant aux attentes du public algérien et insufflant une nouvelle dynamique à la production cinématographique «. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle du pays, qui vise à soutenir la création, à encourager les jeunes talents et à renforcer la place de l'Algérie sur la scène cinématographique régionale et internationale.

A. D.